

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2020**

**Présents :**

Côme AGOSTINI, Richard BALME, Catherine BLANC, Simon CORDONNIER, Olivier DUHAMEL, Pascale EISENBERGER, Matthieu FERRY, Yannig GOURMELON, Theo GUERET, François HEILBRONN, Jean-François HUCHET (départ à 9h40, procuration à M. BALME), Samuel KHALIFA, Lucie KRAEPIEL, Julie de LA SABLIERE, Marc LAZAR, Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Marie-Christine LEPETIT, Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Elvire POMEAU, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Marion STERN, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE.

**Absents ou excusés**

Ulysse BICAL (procuration à M. MOINET), Anne BISAGNI-FAURE (procuration à Mme LEPETIT), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Mme LAZARUS), Arnaud ROBINET (procuration à Mme LAZARUS), François-Joseph RUGGIU (procuration à M. BALME), Naouri SAOUABI (procuration à M. MOINET).

**Assistaient à la séance :**

Karine AURELIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Ariane AZEMA	Inspectrice générale de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Judith AZEMA	Directrice éditoriale et marque
Stéphanie BALME	Doyenne du Collège universitaire
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Dolly CARENE	Assistante de la Directrice de la formation
Gabriela CROUZET	Directrice des Admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Pierre FRANÇOIS	Doyen de l'École doctorale
Clément FERNANDEZ	Représentant du Recteur
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
Delphine GROUÈS	Directrice de l'Institut des compétences et de l'innovation
Jérôme GUILBERT	Directeur de la communication
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Frédéric MION	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Vanessa SCHERRER	Directrice des Affaires internationales
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

\*

\* \*

I. Adoption du règlement des admissions au diplôme de Bachelor de Sciences Po	2
II. Adoption de l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour l'année universitaire 2020-2021	15
III. Désignation du membre du Conseil de l'Institut siégeant au sein de la commission de déontologie	21
IV. Point d'information relatif aux doctorantes et doctorants	23
V. Information sur le projet de calendrier électoral des instances de l'IEP	26
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	27

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2020**

*La séance est ouverte à 8 h 32 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et à tous. Merci à toutes et à tous d'être là pour ce dernier conseil de cette année si particulière où nous allons notamment arriver à l'épilogue de cette grande réforme des admissions. Sans tarder, je vais laisser la parole à Mme DURAND et à Mme CROUZET.

**I. ADOPTION DU RÈGLEMENT DES ADMISSIONS AU BACHELOR DE SCIENCES PO**

**Bénédicte DURAND**

Merci Mme la Présidente, bonjour à tous. Je vais faire une introduction extrêmement brève parce que c'est un dossier que vous connaissez tous très bien, puisque vous le travaillez maintenant depuis de longs mois. Vous avez eu sous les yeux le nouveau règlement des admissions accompagné du cahier des charges de cette réforme qui explicite au fond tous les leviers, tous les instruments que nous mettons en œuvre pour répondre à un objectif que nous avons clairement exprimé il y a de cela plusieurs années : la nécessité pour notre institution d'ouvrir davantage ses portes sans rien sacrifier à son excellence. Au fond, ce cahier des charges est le résultat du travail de toute la communauté de Sciences Po : les enseignants, les étudiants, les responsables pédagogiques, l'ensemble des directions de notre institution, ont été associés, pleinement parties prenantes de cette réforme et je crois que c'est un bien, parce qu'une réforme comme celle-ci engage évidemment notre institution toute entière et cela pour de nombreuses années, donc au fond, c'est effectivement un rendez-vous très important que nous avons aujourd'hui. Et ce n'est pas Mme la Présidente, si vous me le permettez, un épilogue – pas tout à fait, parce qu'il reste quelques compléments à ce travail que nous avons à faire d'ici la fin de l'année 2020 et la Directrice des admissions vous en parlera dans quelques instants, mais surtout je suis absolument convaincue qu'une réforme de cette ampleur, de cette importance, doit rester une réforme vivante, une réforme capable de s'ajuster au fil des enjeux pour notre établissement. Et ces enjeux, vous les avez compris, il s'agit essentiellement de permettre à Sciences Po de rester une institution qui ressemble au monde qui l'entoure dans sa diversité, donc je suis évidemment très heureuse de vous présenter ce travail que nous ferons accompagner dans sa gestion par un comité pédagogique qui associera précisément toutes les forces qui se sont mobilisées pendant de très longs mois. C'est donc en vous remerciant, en remerciant les membres de ce conseil qui ont beaucoup participé au travail, en remerciant l'ensemble des acteurs de la réflexion, et puis en remerciant si vous me le permettez également la Directrice des admissions et toute son équipe qui a œuvré avec beaucoup d'énergie pour vous présenter ce travail, et comme vous le disiez, chère Jeanne, dans un contexte de travail particulièrement compliqué pour l'ensemble des équipes en cette année 2019-2020, que je laisse la parole à Gabriela pour vous présenter cela.

**Frédéric MION**

Je m'empare du micro une seconde, Mme la Présidente, chère Bénédicte et chère Gabriela, pour vous indiquer que nous sommes rejoints ce matin pour notre réunion du Conseil de l'Institut par quelqu'un qui contribue très activement à notre réflexion générale sur cette réforme des admissions et notamment sur son volet égalité des chances. Il s'agit de Mme Ariane AZEMA, Inspectrice générale de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, qui nous aide à repenser notre dispositif territorial des conventions éducation prioritaire en lien avec les rectorats. Et je veux la remercier chaleureusement d'avoir pris de son temps pour assister à nos échanges et je remercie notre présidente d'avoir bien voulu qu'elle soit présente pour entendre les débats qui vont se tenir ce matin. Et puisque j'ai la parole j'en profite pour joindre mes remerciements à ceux de Bénédicte destinés à Gabriela et à l'ensemble de son équipe, en ajoutant que Bénédicte elle-même mérite un certain nombre de remerciements pour le travail accompli !

## **Gabriela CROUZET**

Merci Frédéric, merci Bénédicte, bonjour Mme la Présidente, bonjour à toutes et à tous. C'est effectivement un immense plaisir d'être avec vous et de vous présenter en quinze minutes les éléments clés de cette proposition et partager avec vous une présentation que je vais partager sur l'écran dans quelques instants. Nous serons naturellement ravis ensuite d'échanger avec vous et de répondre à vos questions. Le 24 juin dernier, nos instances de gouvernance se sont prononcées en faveur de cette réforme de l'admission en 1<sup>ère</sup> année qui a ainsi validé que tous les candidats à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Sciences Po passeront à partir de la campagne d'admission 2021 par une procédure aux critères d'admission intégralement unifiés. Ainsi, quelle que soit la trajectoire académique des candidats, les critères de sélection seront absolument les mêmes pour tous. La nouvelle grille de lecture des candidatures que vous voyez à l'écran est appuyée sur un parcours unique de 4 épreuves. Une sorte de tétrathlon, où chacune des épreuves est importante dans le parcours et chacune apporte le même poids au sein de la procédure. Le premier bloc prendra en compte les résultats obtenus par les élèves dans les épreuves du baccalauréat ou de son équivalent pour les candidats étrangers. Cette première étape apportera la première notation sur 20. Le deuxième bloc portera sur un examen approfondi et global de la performance académique de la trajectoire au cours du lycée. Seront pris en compte et examinés particulièrement les résultats scolaires obtenus dans l'enseignement scolaire, le positionnement du candidat dans sa cohorte, sa régularité, ses capacités de progression, sa persévérance, les appréciations de ses enseignants, d'éventuelles spécificités de son parcours. Cette étape sera réalisée par deux évaluateurs qui apporteront chacun une note sur 10. La somme des deux notes attribuées par les évaluateurs apportera la deuxième notation sur 20. Le troisième bloc reposera sur les écrits personnels. Ce bloc d'épreuves, qui sera intégré au dossier de candidature, visera à mieux comprendre certes le parcours personnel du candidat, sa motivation, son projet pour Sciences Po, mais également ses qualités d'écriture et de réflexion. Les écrits personnels comprendront trois exercices rédactionnels : un premier qui portera sur le parcours personnel du candidat avec ses activités, ses centres d'intérêt ; un deuxième portant sur la motivation et le projet pour Sciences Po et enfin un troisième que nous avons appelé essai personnel, qui portera sur l'une des cinq thématiques proposées dans le dossier de candidature. Les trois exercices rédactionnels ne seront pas pondérés : il s'agira d'apprécier globalement les qualités réflexives et rédactionnelles de nos candidats. Les écrits seront examinés également par deux évaluateurs indépendants, chacun apportera une note sur 10 et c'est la somme de ces deux notes sur 10 qui apportera la troisième notation sur 20. Enfin, le quatrième bloc d'admission est représenté par l'oral. L'objectif de l'oral est d'apporter un regard complémentaire sur la candidature et d'évaluer des éléments que nous ne pouvons pas visualiser dans un dossier de candidature. L'oral doit nous permettre une appréciation de la motivation du candidat et de son projet pour Sciences Po, mais également ses capacités à mener un échange, son esprit critique, sa capacité à mobiliser ses connaissances. Le nouvel oral va durer trente minutes pour tous les candidats. Il va se dérouler à distance devant une commission de deux examinateurs. Il comprendra une séquence structurante de commentaire d'image. L'oral, dans cette procédure réformée, n'aura plus son caractère décisif pour l'admission ou la non-admission à Sciences Po. Il apportera la quatrième notation sur 20 au processus d'admission. Dans le cadre de cette réforme 2021, Sciences Po a souhaité réaffirmer son attachement particulier à l'importance d'une sélection exigeante et à un traitement très qualitatif de l'ensemble des dossiers de candidature. Chaque dossier fera ainsi l'objet d'une analyse approfondie et Sciences Po a décidé de ne pas faire appel à des outils algorithmiques pour présélectionner ou écarter en début du processus certains dossiers. Le processus de sélection se déroulera ainsi dans les étapes chronologiques suivantes que vous pouvez observer sur la slide : les notes obtenues au baccalauréat apporteront un score sur 20 ; la performance académique et la trajectoire du candidat apporteront le deuxième score sur 20 ; les écrits personnels apporteront le troisième score sur 20 ; à l'issue de ces trois épreuves, le candidat obtiendra une note sur 60. Cette note est appelée la note A. Pour pouvoir passer l'épreuve orale, il faudra obtenir une note A minimale sur 60. Cette note minimale sera notifiée sur le portail d'admission en amont de la campagne. L'oral, pour les candidats qui auront été désignés par la note A, apportera un nouveau score sur 20, le quatrième. À l'issue de l'oral, le candidat obtiendra donc une note finale d'admission appelée B, et cette note sera comprise entre 0 et 80 points. Elle correspondra à la somme de la note A sur 60 et de la note sur 20 émanant de l'épreuve orale. Pour pouvoir être admis, il faudra obtenir une note minimale sur 80. Cette note finale et minimale sera également notifiée sur le portail d'admission au début de la campagne. Seuls les candidats qui obtiendront une note égale ou supérieure à cette note minimale pourront être déclarés admis. Les règles juridiques de ce processus de sélection réformé sont exposées dans le nouveau règlement des admissions au programme de bachelor du Collège universitaire de Sciences Po que vous avez pu recevoir. Ce règlement comprend

des dispositions communes à l'ensemble des candidats et des dispositions spécifiques. Les dispositions communes portent sur le parcours unique d'épreuves et rappellent que les étapes et les critères de sélection sont strictement les mêmes et identiques pour tous les candidats. Les dispositions spécifiques sont déclinées en fonction de la voie d'accès selon le lycée d'origine du candidat. Ces voies d'accès sont au nombre de trois : une voie ouverte aux candidats issus d'établissements secondaires français ; une voie ouverte aux candidats issus d'établissements secondaires français ayant conclu une convention avec un établissement partenaire CEP ; et une voie ouverte aux candidats issus d'établissements secondaires étrangers. Les voies d'accès différenciées ont pour objet une meilleure prise en compte des situations particulières des candidats et d'assurer l'égal accès à l'instruction et à l'enseignement supérieur. Il est à noter que le bachelor de Sciences Po restera accessible uniquement aux bacheliers de l'année en cours, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, et il est également important de savoir que le règlement que vous avez sous les yeux n'inclut pas l'admission à un double diplôme qui est régie par les conventions bilatérales signées avec des universités partenaires. Pour le candidat, concrètement, le processus d'admission sera déployé à travers deux portails d'admission différents. En effet, tout candidat issu d'un établissement secondaire français devra s'inscrire et postuler sur la plateforme nationale Parcoursup, tandis que les candidats issus d'établissements secondaires étrangers postuleront sur la plateforme de Sciences Po. Même si le parcours unique d'épreuves, les étapes et les critères de sélection seront strictement identiques pour tous les candidats comme nous venons de le rappeler à plusieurs reprises, les deux portails d'admission fonctionneront d'une manière distincte d'un point de vue technique, opérationnel et calendaire. Les candidats via Parcoursup soumettront leurs candidatures entre janvier et mars. Leurs candidatures seront examinées en avril, et les candidats désignés passeront l'oral en mai. Les résultats d'admission devront être rendus sur Parcoursup entre mi-mai et fin mai. Pour les candidats via le portail de Sciences Po, il sera possible de postuler entre novembre et avril selon le principe de running admission comme aujourd'hui, plusieurs jurys d'admission seront organisés dans l'année et les résultats d'admission seront communiqués sur le portail de Sciences Po, à l'issue de chaque jury. La réforme des admissions est, comme vous le savez, associée à un engagement institutionnel particulièrement fort en matière d'ouverture sociale, d'égalité des chances et de diversité. L'objectif est, comme l'a rappelé Bénédicte DURAND en introduction, de favoriser une plus grande diversité sociale, territoriale, géographique, et académique. Nous espérons que l'entrée sur Parcoursup permettra une visibilité plus large de notre offre de formation et d'amplifier nos efforts en la matière. L'objectif d'accueillir 30 % d'élèves boursiers contre 25 % aujourd'hui est l'un des principaux axes de cette ambition. La réforme intègre une refonte du dispositif des conventions éducation prioritaire également. Ce dispositif va se rénover dans un triple mouvement : le premier va concerner l'intégration de ce dispositif CEP au sein de la réforme des admissions. Des candidats issus des lycées convention CEP seront évalués selon les mêmes phases et les mêmes critères de sélection, ils postuleront via Parcoursup et les candidatures seront examinées à travers le parcours unique des quatre épreuves d'admission que nous avons présentées précédemment. Néanmoins, le règlement des admissions préservant une voie d'accès spécifique pour ces candidats, ces candidatures seront examinées et suivies séparément des autres candidats ; autrement dit, la liste des candidats admis ou éventuellement en attente, via le dispositif CEP, ne sera pas interclassée dans Parcoursup avec la liste des autres candidats qui auront eux aussi candidaté à Sciences Po via Parcoursup. Le deuxième mouvement concernant la refonte CEP concerne la rénovation de son modèle pédagogique et notamment un nouvel atelier de renforcement des compétences. Tous les candidats issus des lycées conventionnés continueront à bénéficier des ateliers en présentiel ou à distance. Ces ateliers s'appuieront, notamment sur l'acquisition de compétences transversales nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur. Ils seront ouverts à tous les élèves de nos lycées conventionnés, qu'ils soient boursiers ou non. Et d'ici la fin de l'année 2020, les travaux, les échanges avec nos lycées partenaires s'intensifieront afin de finaliser ce nouveau cadre d'ateliers qui doit être opérationnel pour la rentrée 2021. Enfin, le troisième mouvement de la refonte du dispositif CEP concernera l'extension de son champ d'application. En effet pour contribuer à la diversification sociale et territoriale du recrutement en 1<sup>ère</sup> année, Sciences Po projette, comme vous le savez, de doubler le nombre de lycées partenaires CEP et d'inscrire désormais les conventions dans un partenariat étroit, tripartite, entre les autorités académiques, les lycées et Sciences Po. Pour ce faire, une mission d'appui a été engagée en février 2020, afin d'identifier les objectifs et enjeux d'une extension territoriale de la carte de nos lycées CEP. Cette mission a été confiée à Ariane AZEMA, inspectrice de l'éducation, du sport et de la recherche, qui a été présentée en introduction par M. le Directeur et est ici présente. L'objectif de ce mouvement d'extension du champ d'application est de signer de nouvelles conventions de partenariat au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Quelles seront les étapes à venir de cette réforme des admissions si celle-ci est

approuvée par le Conseil de l'Institut ? L'automne 2020 sera bien sûr consacré à la mise en place de la réforme dans ses multiples facettes stratégiques, pédagogiques, techniques, informatiques, opérationnelles. Il sera également dédié à la poursuite des travaux sur l'ouverture sociale et les ateliers CEP et l'élargissement de la carte des lycées partenaires que nous venons d'aborder. Une campagne de communication sera déployée sur la politique d'aide sociale de Sciences Po et sur les nombreux enjeux liés au statut de boursier. Une autre étape importante sera la phase de formation des futurs évaluateurs et examinateurs pour qui des sessions intensives seront organisées sur les enjeux stratégiques, pédagogiques, mais aussi techniques de cette réforme des admissions. Et enfin, une attention particulière sera apportée à la réalisation d'une campagne d'information intensive à destination des candidats, de leurs familles, de leurs lycées. Le site web des admissions sera réécrit, le nouveau règlement des admissions publié, et une campagne d'information et de promotion sera déployée en France et à l'étranger. Enfin, en conclusion, depuis sa création, Sciences Po n'a jamais cessé de se réinventer et d'innover. La réforme des admissions 2021 s'inscrit pleinement dans cet esprit. C'est une réforme structurante à de multiples égards qui nous offre l'opportunité d'opérer des transformations institutionnelles importantes que nous espérons innovantes dans de nombreux domaines, en matière d'admission, d'ouverture sociale, d'égalité des chances, mais également sur un plan pédagogique, informatique, opérationnel et technologique. Nous espérons donc que cette réforme, comme l'a évoqué Bénédicte DURAND, restera vivante, saura s'ajuster en fonction des enjeux de notre institution et saura s'inscrire parmi les laboratoires d'innovation de Sciences Po. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie, je m'associe évidemment aux remerciements aux équipes de la Direction de la formation, aussi à vous, Madame Crouzet, Directrice des admissions. Je voudrais aussi vous remercier de tout le processus de cette réforme, avec les nombreux groupes de travail, les nombreuses présentations devant le Conseil de l'Institut, qui nous ont permis d'intervenir, d'apporter nos idées dans la discussion et de suivre au fur et à mesure la construction de cette réforme. J'ouvre maintenant les questions.

### **Côme AGOSTINI**

Merci beaucoup Mme la Présidente, bonjour à toutes et à tous, Mme la Directrice de la formation, Mme la Directrice des admissions, merci pour cette présentation et je me joins tout de suite aux remerciements et aux félicitations de Mme la Présidente concernant le travail que vous avez effectué, et le travail de concertation surtout que vous avez souhaité mener depuis le début de ce projet ambitieux et large pour Sciences Po. Vous l'avez dit, un projet d'innovation, je crois que c'est le terme qui convient. Nous avons été associés tout du long et je me réjouis de vous entendre, Mme la Directrice de la formation nous confirmer que nous continuerons à l'être à travers ce comité pédagogique. Je crois que cette réforme a été jetée sur les meilleures bases et qu'elle doit continuer ainsi sur ce modèle de fonctionnement qui a été très productif. Vous le savez, nous avons déjà voté il y a presque un an jour pour jour, la première étape de cette réforme ambitieuse, évidemment la diversification sociale et l'adresse à tous les lycéens, CEP, quel que soit leur statut social. On avait aussi été très mobilisés sur le fait de ne pas avoir que des boursiers de lycées qui concernent une très faible partie de ces lycéens concernés, l'assurance d'avoir tout le public des lycées CEP, public qui va s'élargir dans les années à venir puisque les conventions vont doubler ; c'est pour nous un motif supplémentaire d'apporter notre soutien à cette réforme. Je crois qu'on ne renie rien non plus à l'excellence dans cette réforme, ni à l'exigence que doit avoir Sciences Po, qui n'est pas un gros mot quand elle est conjuguée avec l'égalité des chances et la diversification sociale. Je veux notamment avoir deux mots sur l'écrit personnel, qui compte beaucoup pour nous, qui a une place importante, et vient finalement tordre le nez à des remarques affirmant souvent qu'on a abandonné l'écrit Sciences Po : je crois qu'au contraire, il a une place plus grande encore, puisqu'il y a les écrits du baccalauréat, évidemment la dimension écrite des dossiers, mais également cet écrit personnel. Je crois qu'il a encore plus de place qu'avant et qu'il est apprécié sous des angles qui sont plus pertinents surtout au regard de la nouvelle réforme du baccalauréat qui se déploie évidemment difficilement vu le contexte, mais je suis sûr que quand tout cela sera recalé, la réforme de Sciences Po s'adaptera parfaitement. Enfin, un mot, parce que je sais le travail que ça va vous demander, que ça vous demande, sur le fait d'avoir renoncé à avoir recours à des algorithmes, c'est extrêmement audacieux et fort que le message que vous envoyez là, parce qu'il va y avoir des milliers de dossiers, on le sait déjà, mais savoir que chacun d'entre eux sera étudié humainement, c'est, je crois, quelque chose qui honore notre école. Je ne serai pas plus long sinon

pour vous dire que nous vous renouvelons ce soutien, que nous sommes à votre disposition et que nous continuerons à agir auprès de vous pour essayer de mûrir, de maturer cette réforme, continuer aussi à en faire la promotion ; il faudra peut-être réfléchir à des ambassadeurs étudiants, j'en avais parlé déjà, en fonction des retours qu'on aura après cette première année. En tout cas aussi sur le contenu de l'écrit personnel, nous sommes vraiment engagés ; nous ne sommes pas issus du corps professoral, mais nous avons des idées, nous avons envie de participer aussi à l'élaboration continue de cette réforme, comme nous l'avons fait depuis le début, et je sais que pour l'avoir montré plusieurs fois vous y êtes aussi très disposés. Je m'en félicite, je vous remercie et je souhaite bonne chance à cette réforme.

### **Julie de LA SABLIERE**

Bonjour à tous et merci Mme Crouzet pour cet exposé qui était vraiment très clair de la réforme. Moi j'avais deux petites questions à vous poser, juste des précisions sur le dispositif, et une un peu plus large. La première porte sur les éléments dont disposent les examinateurs à l'oral quand ils reçoivent le candidat, pour juste préciser ce point-là, le dossier dont ils disposent. Le second point porte sur l'atelier de renforcement des compétences, vous parliez d'ateliers qui pourraient se faire en distanciel ou en présentiel, je voulais juste savoir la proportion des deux et les grands risques que vous pourriez rencontrer qui pourraient rendre sa mise en œuvre difficile pour la campagne 2021, avec des enjeux évidemment de communication, d'information du public, est-ce qu'il y a des risques que vous avez identifiés ? On sait que Parcoursup aussi a un certain nombre de sujets, voilà, c'était une question un peu plus large. Merci.

### **Théo GUERET**

Bonjour à toutes et à tous. Je me joins aux remerciements qui ont été exprimés par les deux personnes qui ont parlé avant moi, adressés à la Direction de la formation. Ma première question est plus une remarque : comment seront fixées ces notes, à partir de quels critères ? Il ne me semble pas que le règlement qui nous est proposé définisse de quelle manière elles vont être fixées, on dit juste que c'est le jury et le directeur de l'IEP qui vont à un moment jouer dans le processus de fixation de ces notes, mais pas sur quels critères, et du coup on peut peut-être formuler une critique d'opacité si les notes tombent un peu du ciel et qu'une année elles sont fixées à 40, la suivante à 45, etc. Est-ce qu'il ne serait pas pertinent d'adjoindre peut-être une petite note qui explique justement pourquoi cette note est choisie, et pourquoi elle est différente de l'année précédente, et du coup, dans le cadre de la première année, où on n'aura pas d'ajustement ou de regard rétrospectif par rapport aux notes des années d'avant, effectivement peut-être faire la place dans la communication pour expliquer le choix de telle ou telle note après l'avoir définie. Ma deuxième question porte aussi sur ces notes-là puisque dans le règlement il est écrit que tous les candidats et toutes les candidates qui atteindraient un score supérieur ou égal à cette note seraient admis ; ma question est un peu hypothétique et je vous concède que ça n'arrivera certainement pas, mais dans le cas où « trop » de personnes atteindraient cette note, comment les arbitrages seront faits, puisque je vois mal une cohorte de 15000 premières années arriver à Sciences Po, donc dans le cas où il y aurait trop de monde, est-ce que tout le monde sera pris, j'imagine que non, et dans ce cas comment les choix seront faits.

### **Gabriela CROUZET**

Alors ce que je vous propose, c'est que je commence à répondre à ces questions et que je me permette de faire appel à d'autres personnes qui ont contribué à cette réforme et à l'écriture du règlement pour apporter des compléments à ces éléments. En réaction à ce qu'a dit Côme Agostini, merci beaucoup pour votre intervention, qui évidemment nous soutient beaucoup, on sent vraiment que c'est une réforme que nous partageons ensemble collectivement, et que nous allons continuer à porter ensemble et nous nous en réjouissons. Vous savez que sur la question des ambassadeurs étudiants, c'est vraiment un axe sur lequel nous réfléchissons et pour lequel nous sommes vraiment intéressés à travailler avec des étudiants pour nous aider à porter la réforme effectivement dans le cadre de cette campagne d'information que nous allons entamer à l'automne. Pour Mme de La Sablière, concernant les éléments qui seront à la disposition des examinateurs à l'oral : dans la proposition que nous avons formulée, l'oral est vraiment conçu comme une épreuve à part qui doit nous aider à apporter de nouveaux éléments de lectures sur la candidature. Il est donc proposé que les examinateurs n'aient pas accès aux dossiers de candidature des candidats qui sont auditionnés à l'oral et n'aient pas non plus l'accès aux notes qui ont été attribuées aux précédentes étapes du processus de sélection. Bien sûr, les examinateurs sauront qui est en face d'eux, donc quel est le nom du candidat, ils sauront notamment quels sont les choix de programme que le candidat a faits, parce que c'est un élément important sur

lequel il faut échanger avec les candidats : vous avez fait le choix du programme à Reims et au Havre, pourquoi, comment, etc. Ce sont des éléments qui seront à disposition des examinateurs, mais il est proposé que les dossiers ne soient pas disponibles, tout comme les notes précédentes non plus, pour garder un maximum d'objectivité, de neutralité du regard sur cette dernière épreuve du processus. Pour ce qui est des ateliers à distance et en présentiel, je demanderai à Karine Aurélia et à Myriam Dubois-Monkachi de compléter ma réponse ; l'idée est d'avoir un modèle qui bien sûr se fait principalement en présentiel, mais qui propose des outils de travail à distance pour compléter la formation en présentiel.

### **Karine AURELIA**

Dans le prolongement des ateliers en présentiel, nous allons développer une plateforme de collaboration et d'apprentissage, où nous allons pouvoir proposer aux élèves un accompagnement pédagogique renforcé vers l'enseignement supérieur, au moyen de ressources complémentaires qui vont être à la fois conçues par les enseignants des lycées et de Sciences Po. Nous souhaitons également associer nos lycées partenaires à des conférences répondant à leurs besoins spécifiques. Des étudiants volontaires de Sciences Po interviendront sur cette plateforme afin d'apporter aux lycéens un soutien méthodologique en complément des ateliers.

### **Gabriela CROUZET**

Enfin sur la troisième question, sur les risques pour 2021, question très intéressante, merci, pour l'instant nous n'avons pas identifié de risques à ce stade, heureusement ; simplement il y a effectivement des nouveautés. Sciences Po va intégrer pour la première fois pleinement la plateforme Parcoursup, nous l'avons fait déjà dans un modèle mixte cette année, mais c'est la première fois que nous allons conduire le processus de sélection l'année prochaine dans Parcoursup. Nous espérons que nous allons pouvoir nous approprier ce portail pour bien le maîtriser et mener notre processus de sélection. Il y a évidemment la question de la réforme du baccalauréat qui est elle-même très impactée par la situation sanitaire que nous suivons de très près, parce que le baccalauréat n'est pas complètement stabilisé alors qu'il va compter beaucoup pour le nouveau processus d'admission. Et il y a cet enjeu de communication et d'information que nous prenons très au sérieux parce qu'à la fois l'admission sera nouvelle, mais il y aura aussi cette ambition autour de l'ouverture sociale et de l'égalité des chances sur laquelle nous souhaitons insister dans la communication ; il y a cet enjeu de comment est-ce qu'on va organiser – je vous parle sous contrôle de Vanessa Scherrer, Directrice des affaires internationales – cette campagne de promotion de façon à accompagner, à porter de la façon la plus efficace possible la mise en place de cette réforme. Peut-être, Vanessa, souhaitez-tu apporter des compléments concernant ce sujet ?

### **Vanessa SCHERRER**

Avec plaisir, merci Gabriela. Les équipes de Sciences Po sont déjà à l'œuvre d'ailleurs pour réfléchir aux grandes structures de promotion pour faire valoir la réforme, et en particulier en France puisque les procédures internationales sont assez peu modifiées par rapport au passé, avec une double direction : d'abord porter à la connaissance à nos candidats, à leurs familles, mais aussi à tous les professionnels qui les accompagnent – et on a une grande promotion auprès de tous les lycées de France – les grands axes de la réforme à faire valoir qui vont à la fois dans le sens de l'excellence et de la diversité renforcée, et notamment sur la question des boursiers avec et à côté de tout ce qui est mis en place pour les parcours CEP, il est aussi de notre devoir de pouvoir faciliter l'accès aux candidats boursiers à Sciences Po.

### **Gabriela CROUZET**

Pour compléter sur ces questions de nouveautés ou de risques pour l'année prochaine, vous avez pu le voir quand j'ai présenté les calendriers des plateformes, un grand challenge pour Sciences Po sera le calendrier qui nous est imposé avec Parcoursup. Vous avez sûrement remarqué que nous aurons accès à nos candidatures début avril et qu'il va falloir que Sciences Po publie les résultats dans Parcoursup au plus tard fin mai. Nous aurons deux mois pour déployer cette procédure d'admission, alors qu'aujourd'hui nous le faisons en six mois et nous n'avons déjà pas l'impression de disposer de trop de temps. C'est un défi important que nous allons suivre avec beaucoup d'attention l'année prochaine. Nous allons nous organiser de façon à y arriver, mais c'est un vrai challenge. Pour passer aux questions de Théo Guéret sur le règlement et la définition des notes A et B, pour la première année nous n'allons pas pouvoir donner un didacticiel aux candidats pour leur expliquer comment nous allons fixer cette

note. Ce sera la première année, donc dès l'automne nous allons travailler avec toutes les parties prenantes et notre Directeur va prendre une décision pour les premières notes A et B pour la campagne 2021 qui seront fixées comme les notes minimales ; pour les années suivantes, vous l'avez évoqué vous-mêmes, je pense que nous allons adjoindre une explication sur comment ces notes ont été fixées pour la campagne 2021 et comment nous avons décidé de faire bouger ou pas cette première notation, sans doute selon le retour d'expérience que nous aurons eu la première année. Ce qui rejoint aussi votre question sur comment nous allons travailler si nous avons trop de candidatures excellentes : en effet, nous ne pourrions pas accueillir 15 000 admis. C'est là où le règlement propose une formule dont nous avons vraiment besoin pour piloter ce sujet important que vous avez évoqué. Le jury d'admission, s'il s'aperçoit que sur une campagne d'admission donnée, il y a un nombre trop important d'excellentes candidatures, aura la possibilité de fixer plus haut la note B, la note finale d'admission. C'est ainsi que nous pensons piloter ce sujet de vivier de candidats que nous ne maîtrisons doublement pas en amont, puisque nous nous attendons à avoir une augmentation du nombre de candidatures, mais nous ne connaissons pas leur niveau global, donc effectivement la note B pourra être révisée à la hausse, si jamais nous nous apercevons que nous avons un nombre extrêmement important d'excellentes candidatures. Par ailleurs, vous l'avez peut-être aussi lu dans le cahier des charges, la plateforme Parcoursup nous donnera la possibilité d'avoir des listes d'attente, ce qui est évidemment extrêmement intéressant. Nous allons pouvoir proposer une admission directe aux candidats qui auront obtenu cette note finale minimale B ; par contre des candidats qui seront légèrement en dessous seront placés en liste d'attente et donc auront peut-être une chance d'être admis malgré tout si des candidats qui sont placés sur la liste d'admission directe font finalement le choix d'un autre établissement. Voilà, je pense que j'ai répondu aux questions qui ont été posées jusqu'à présent.

### **Elvire POMEAU**

Bonjour, je vous remercie également pour la présentation. J'avais une question très précise sur les dérogations. Pour celles sur motifs médicaux, c'est évident, mais pour celles liées à des projets personnels, humanitaires, etc. dans quelle mesure le fait de passer un an après le bac sera automatique ou est-ce que ça restera exceptionnel, et peut-être serait-il utile de le préciser dans la rédaction du règlement pour éviter d'une part les mauvaises surprises pour une personne qui aurait fait une « année de césure » et aussi pour éviter une rupture trop forte d'égalité entre ceux qui passeraient le concours en terminale et ceux qui le passeraient un an après. Merci beaucoup.

### **Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE**

Bonjour à tous et à toutes, merci pour votre présentation et merci à tous ceux et celles qui ont travaillé pour proposer ici ce projet extrêmement en détail, en accord avec ce qui avait été discuté les mois précédents. Je n'ai aucun commentaire de fond, juste des questions précises : la proposition fait état de lettres de recommandation pour les candidats internationaux, je souhaiterais savoir si elles sont obligatoires ou recommandées, et si ces lettres de recommandation doivent être écrites en français ou en anglais. Je sais que pour rentrer en master à Sciences Po, elles doivent être écrites en anglais, donc je souhaiterais avoir un éclaircissement sur ce sujet. Une deuxième question concerne les grilles d'évaluation prévues à chacune des étapes : j'aimerais savoir si lesdites grilles d'évaluation vont être communiquées aux candidats ou si simplement elles vont être du ressort des évaluateurs. J'ai une autre question concernant le nombre d'évaluateurs qui vont intervenir. Il va y avoir des évaluateurs qui vont se charger du dossier, d'autres qui vont se charger des entretiens et de l'oral, et il n'est pas clair pour moi si les personnes qui vont se charger de l'oral vont être aussi celles qui se chargeront de l'évaluation écrite. Enfin, je vois en fin du document que les entretiens se feront dorénavant à distance par le biais du logiciel Zoom. Je n'ai aucun problème ici concernant les entretiens à distance, mais je me pose la question de savoir pourquoi dans le projet qu'on nous demande ici d'approuver, accepter que Zoom soit la seule entreprise habilitée à mener à bien ces entretiens. Je vous remercie.

### **Marc LAZAR**

D'abord merci beaucoup Gabriela pour votre intervention et pour tout ce que vous nous avez présenté. Je me réjouis, parce que vous vous rappelez que j'étais intervenu là-dessus, sur la place accordée aux écrits, donc je suis très satisfait finalement de la mesure qui a été adoptée. J'ai une question sur l'élargissement des conventions d'éducation prioritaire : je voudrais savoir quels sont les critères qu'on va retenir pour cet élargissement, si on va avoir une politique en direction des zones rurales, des zones semi-urbaines. En pensant par exemple à la cartographie des Gilets jaunes, je me demandais s'il ne fallait pas avoir une réflexion justement à propos de ce type de territoires de la République qui ont été

caractérisés par de fortes mobilisations exprimant une très grande inquiétude et une frustration par rapport aux différents problèmes de la société ; bref, quels seront les critères qui seront retenus pour élargir notre politique en direction de ces établissements.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Je vais vous lire les questions de Mme Lepetit qui est connectée par téléphone et ne peut pas prendre la parole, et qui a envoyé des questions écrites. La première : le dossier indique que l'oral est indépendant des écrits, en revanche les écrits semblent notés en connaissant la globalité du dossier et peuvent donc dépendre les uns des autres, est-ce bien le cas ? Deuxième question : Parcoursup peut en droit modifier les choix de Sciences Po et dans quelle mesure ? Troisième question : est-ce possible d'avoir un éclairage sur les effectifs attendus à chaque étape ? On avait déjà évoqué cela lors d'une précédente séance. Ensuite : on ne peut passer qu'une seule fois, les exceptions sont-elles suffisamment souples ? Cela rejoint la question de Mme Pomeau. Et enfin, une question de béotien : y a-t-il moyen de devenir bachelor de Sciences Po via l'apprentissage ? Je vous laisse répondre à cette série de questions.

### **Gabriela CROUZET**

D'accord, alors je vais les prendre là aussi par ordre d'arrivée. Concernant les questions sur les dérogations bac+1, exceptionnelles ou non, comme je le rappelais dans mon exposé, nous avons fait le choix de réaffirmer que l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Sciences Po se fait au niveau de l'année du baccalauréat. Donc nous allons communiquer massivement sur ce message. Si vous voulez imaginer entrer à Sciences Po dès la première année ça se fait dans l'année de votre baccalauréat. Néanmoins, comme vous avez pu le lire dans le règlement des admissions, nous avons laissé une petite porte pour ceux qui auraient des projets très spécifiques après le baccalauréat, qui souhaiteraient par exemple se dédier à une année de volontariat, ou qui auraient eu des situations familiales ou de santé tout à fait particulières et exceptionnelles, auquel cas nous avons proposé une possibilité de demande de dérogation pour postuler en 1<sup>ère</sup> année de Sciences Po une année après le baccalauréat. C'est un dispositif qui existe déjà aujourd'hui et que nous souhaitons maintenir. Il existe notamment pour les candidats étrangers, internationaux, parce que dans certains pays, comme vous le savez, il existe par exemple un service militaire obligatoire. Pour ces candidats étrangers, de toute façon déjà aujourd'hui, nous ouvrons cette possibilité de dérogation et nous l'accordons largement. Cela va continuer à être ainsi le cas pour ce type de demandes, mais aussi pour certaines demandes sur des projets après le baccalauréat un peu exceptionnel. Dans tous les cas nous demanderons aux candidats de nous faire de leurs demandes de dérogation en amont de l'ouverture de la campagne d'admission et nous allons instruire au cas par cas ces demandes, sachant que pour ce qui est de candidats qui souhaiteraient se projeter dans une année de césure, nous allons plutôt les encourager à candidater que ce sera beaucoup plus dérogatoire, des demandes auxquelles nous allons répondre favorablement. Les questions de M. Urioste concernant les lettres de recommandation pour les candidats étrangers, nous allons demander systématiquement cette lettre, il n'y en aura qu'une seule dans le dossier, comme nous le faisons déjà aujourd'hui. Ces éléments nous semblent importants parce que pour des candidats qui seront dans Parcoursup, nous avons quelque chose qui s'appelle la fiche avenir, qui est un document rempli par le lycée d'origine, par le proviseur, le professeur principal, cette fiche s'enrichit d'année en année parce que les équipes Parcoursup travaillent beaucoup sur ce document pour qu'il soit utile aux établissements supérieurs ; il comporte un certain nombre d'éléments assez qualitatifs sur comment s'est déroulé le parcours du candidat dans son lycée et nous souhaitons imaginer un équivalent pour les candidats étrangers. Cet équivalent exact n'existe pas, mais nous l'avons imaginé à travers cette lettre de recommandation que nous souhaitons voir émaner soit du directeur de l'établissement soit d'un enseignant qui a véritablement suivi le candidat et qui a donc des éléments qualitatifs sur sa performance académique à nous communiquer. Il ne s'agit en aucun cas de demander des lettres de recommandation d'éventuels stages, expériences professionnelles, etc. Il s'agit vraiment d'une lettre de recommandation académique, et ceux qui rédigent ces lettres ont déjà aujourd'hui le choix de les écrire soit en français soit en anglais, voire dans une autre langue, s'il n'est pas possible d'écrire dans ces deux langues, et nous nous débrouillons ensuite pour les traduire correctement. Pour ce qui est des grilles d'évaluation, elles n'ont pas vocation à être communiquées aux candidats, c'est un outil interne qui est extrêmement important pour former et construire une culture commune d'évaluation de dossiers ou d'oraux. Néanmoins, nous allons bien sûr traduire d'une autre façon nos attentes vis-à-vis des candidats : nous allons leur dire ce qu'on attend d'eux à l'oral, quelles seront les compétences qui seront testées. Dans le dossier de candidature, nous allons leur parler de façon explicite de ce que l'on

attend des écrits personnels. Mais nous n'allons pas leur mettre sur les portails les grilles telles qu'elles seront utilisées, d'autant plus que ces grilles vont continuer à être travaillées par le comité pédagogique que nous avons évoqué tout à l'heure et donc n'ont pas vocation à devenir publiques. Pour ce qui est du nombre d'évaluateurs, nous avons deux évaluateurs indépendants pour examiner la trajectoire du candidat dans le bloc 2 ; deux examinateurs indépendants pour examiner les écrits personnels ; et enfin deux examinateurs pour les oraux. Il n'est pas du tout imaginable pour l'instant que les examinateurs du dossier soient les mêmes que les examinateurs des oraux. Nous pensons qu'il est extrêmement important pour assurer l'objectivité du regard sur la candidature de ne pas avoir les mêmes évaluateurs entre le dossier et l'oral, donc nous allons tout organiser pour qu'un examinateur qui a pu évaluer un dossier n'ait pas le même candidat à l'oral dans le règlement des admissions. Dans le cahier des charges, qui reste aussi un document interne qui n'a pas vocation à devenir public ou à être communiqué aux candidats, nous avons quand même souhaité communiquer cette information puisque cette année nous avons pu maintenir un certain nombre d'entretiens que nous avons effectivement déployés à travers Zoom, que cette expérience s'est avérée positive à ce stade-là, et que, en prévision des entretiens à distance 2021, nous avons bien été obligés de nous projeter techniquement déjà dans un outil, puisque les développements techniques se font sur un temps très long. Comme l'expérience a été concluante nous avons décidé de proposer pour la campagne 2021 de nous appuyer sur cet outil-là, mais en le développant encore davantage parce qu'aujourd'hui toutes les fonctionnalités de Zoom ne permettent pas de déployer des milliers d'oraux. Il n'est donc pas du tout exclu qu'on puisse changer d'application pour les entretiens à distance dans les années à venir. Nous souhaitons simplement partager avec vous le fait que sur 2021, nous voudrions tester les entretiens à distance avec ce prestataire-là. Pour ce qui est du nombre d'oraux, nous avons l'objectif d'avoir à peu près le même nombre d'oraux qu'aujourd'hui, à savoir à peu près 3000 pour les candidats qui nous viendront de Parcoursup, sachant que comme je l'évoquais tout à l'heure, le calendrier est extrêmement contraint, nous aurons deux semaines pour conduire ces entretiens, donc nous ne pensons pas être en mesure d'en proposer plus. Le fait qu'on puisse les faire à distance nous aidera à déployer ce nombre d'entretiens qui est quand même assez important. Sur les questions de Marc Lazar, concernant l'élargissement des conventions CEP, c'est justement l'un des axes sur lequel nous continuons à travailler, l'idée étant de vous proposer au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 une nouvelle mouture à la fois de convention et de critères pour savoir comment nous allons pouvoir déployer cette nouvelle carte des lycées. C'est pour cette raison-là que nous avons invité à ce conseil de l'Institut Ariane Azéma, qui est présente avec nous, à qui nous avons confié cette mission et à qui je me permets de passer la parole pour nous en dire plus sur cette mission qui concerne les critères d'élargissement de la carte.

### **Ariane AZEMA**

Merci Gabriela, bonjour à toutes et tous, je vais rebondir très rapidement. Dans le cadre de la mission que la Direction de Sciences Po m'a confiée, j'ai effectivement proposé un bouquet d'indicateurs, indicateurs qui permettent à la fois de couvrir la dimension sociale puisqu'elle est au cœur de ces conventions CEP et historiquement fondée sur ce point, mais d'intégrer aussi des critères de type territoriaux, des indices, des taux ; nous avons à ce stade identifié un ensemble. L'idée sur le volet territorial étant non seulement de pouvoir identifier classiquement les territoires d'éducation prioritaire et notamment les quartiers politiques de la ville, puisqu'ils sont le cœur de l'histoire de ces conventions, mais également de pouvoir y ajouter d'autres critères permettant de saisir à la fois l'éloignement, par exemple pour la ruralité, ou encore la distance par rapport au cœur métropolitain. Il se trouve que le Ministère ces dernières années a pas mal réfléchi à ces questions et nous avons donc les moyens d'objectiver ces questions-là et c'est le premier point. Le deuxième point c'est qu'au fond, comme le précisait Gabriela, ces critères devront aussi être mis en regard d'une stratégie territoriale, d'une stratégie de carte, qui repose certainement sur plusieurs considérants, le premier est la carte actuelle des conventions CEP : il y a des académies surreprésentées, il y a aussi une moitié d'académies qui ne le sont pas du tout à ce stade ; le deuxième point dans cette réflexion est la place de vos campus, puisqu'on pourrait imaginer une stratégie privilégiée peut-être de convention, si ce n'est à proximité, mais dans le halo de ces campus, parce qu'on sait que la distance est aussi un facteur qui peut pénaliser un certain nombre d'élèves, boursiers et non-boursiers ; et puis le dernier point esquissé plus récemment serait de prendre en compte le réseau des IEP actuels, puisque ceci nous dessine aussi une carte en creux et en pleins, l'enjeu étant pour Sciences Po d'améliorer l'accès de l'ensemble des étudiants à des études supérieures de grande qualité. Et donc munis de ces réflexions sur les critères pour lesquels nous échangeons avec un groupe de chercheurs notamment issus de Sciences Po qui ont beaucoup travaillé sur ces questions, de ces questions de carte actuelle et de composantes diverses,

cela nous permettra de proposer aux académies une sorte de menu dans lequel on pourrait faire se rencontrer les objectifs qui sont ceux de Sciences Po et les stratégies territoriales académiques également qui sont là aussi en très fort développement depuis les dernières années et qui ne concernent pas seulement les quartiers politiques de la ville, mais prennent bien en compte la diversité évoquée, notamment le rural isolé, mais aussi tout un ensemble que l'on ne sait pas très bien qualifier, périurbain. Plusieurs termes existent, mais il se trouve effectivement à distance des centres métropolitains d'excellence en matière d'enseignement supérieur.

### **Gabriela CROUZET**

Merci beaucoup et je crois que Stéphanie Balme souhaitait aussi compléter notamment par rapport à cet objectif aussi de se concentrer et de s'interroger sur la question de l'agrandissement de la carte autour des campus.

### **Stéphanie BALME**

En fait, Mme Azéma vient d'aborder ce point important : nous constatons que nous recrutons très peu d'étudiants issus des villes de nos campus et donc nous souhaiterions vraiment augmenter le nombre d'étudiants présents, pour des questions de diversité sociale, mais aussi pour pouvoir contribuer à la politique et à faire vivre ces territoires. L'idée est que ces campus soient actifs, très vivants dans les territoires, ce qu'ils sont. Ils sont très actifs dans les politiques de site, mais il y a ce petit paradoxe actuellement qui est que nous recrutons beaucoup d'enseignants sur nos campus, mais peu d'élèves issus de ces villes. C'est une continuité nécessaire désormais pour que les campus soient totalement vivants dans les territoires d'aider à recruter des élèves issus des lycées locaux.

### **Gabriela CROUZET**

Merci beaucoup. Je vais maintenant répondre aux questions de Mme Lepetit. Elle s'interroge sur l'indépendance des écrits : le premier bloc d'épreuves qui porte sur le baccalauréat est une donnée quantitative que nous allons avoir dans Parcoursup, qui ne sera pas communiquée aux évaluateurs qui se pencheront ensuite sur la trajectoire du candidat et les écrits personnels. En revanche, là aussi pour cette première campagne d'admission 2021, nous proposons que le bloc 2, la trajectoire du candidat, et le bloc 3, les écrits personnels, ne soient pas désolidarisés. Nous faisons le pari de dire que pour cette première année il nous semble plus intéressant de permettre à ceux qui évaluent les écrits d'avoir à l'esprit le parcours du candidat, et donc d'avoir un regard panoramique sur cette trajectoire qui éclaire probablement un peu les écrits, la façon dont le candidat peut rédiger à la fois du point de vue de la forme et des contenus. Ensuite, Mme Lepetit nous demande si Parcoursup peut modifier les choix de Sciences Po. Nous l'avons écrit à la fois dans le règlement des admissions et le cahier des charges : aujourd'hui, Parcoursup modifie la liste d'admissions pour interclasser si ce n'est pas fait d'une façon suffisante par l'établissement les candidats boursiers du secondaire. Ce choix d'interclassement vient tout simplement du taux de boursiers qui est imposé aux établissements d'enseignement supérieur par le Rectorat. Si la liste des admis, qui sont à la fois en admission directe et à la fois en liste d'attente ne comprend pas un taux suffisant de boursiers secondaires dans sa totalité, l'algorithme de Parcoursup va les interclasser et donc intervenir sur elle. Aujourd'hui, c'est ainsi que ça se passe, demain peut-être il y aura d'autres choix qui seront faits, c'est pour cette raison que dans le règlement nous avons bien souligné que Parcoursup peut intervenir puisque c'est un outil indépendant en fonction d'autres critères ou systèmes qui s'ajouteraient. Est-ce qu'il est possible d'avoir un éclairage sur les effectifs attendus dans chaque étape ? C'est ce que je disais tout à l'heure concernant les oraux : nous aimerions dans Parcoursup au maximum 3000 entretiens à déployer en deux semaines. Avant cette étape-là, il n'y aura pas d'autres présélections ou sélections de candidatures, comme nous l'avons rappelé dans l'exposé : Sciences Po va traiter d'une manière qualitative, humaine, absolument tous les candidats, sous l'angle des trois épreuves qui sont dans le dossier de candidature, et c'est seulement à l'arrivée à l'oral que tout le monde ne pourra malheureusement être entendu : nous n'appellerons que les candidats qui auront eu la note minimale A à l'issue du dossier de candidature. Enfin, concernant le nombre de candidatures possibles, l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Sciences Po n'est possible qu'une seule fois ; il n'est pas possible de candidater deux fois, par contre si jamais les candidats ne réussissent pas à cette première étape d'admission, nous les invitons à revenir vers nous au niveau du master. Les seules dérogations éventuellement pour repasser la procédure d'admission pourraient concerner les situations de santé, mais c'est extrêmement rare aujourd'hui et ça le restera à l'avenir. Enfin sur la question de l'apprentissage, je pense qu'aujourd'hui, il n'est pas possible de passer le bachelor via l'apprentissage, mais je parle sous contrôle de Stéphanie Balme.

**Stéphanie BALME**

Non, il n'est pas possible à ce stade de poursuivre un cursus de bachelor en apprentissage. Nous proposons éventuellement des étalements de scolarité, etc., mais pour des raisons qui sont souvent malheureuses, des raisons financières ou de santé.

**Marc LAZAR**

Pour le recrutement local ou est-ce que c'est à partir de ce bassin territorial qu'on essaye de recruter des étudiants qui pourraient être si j'ose dire dispatchés sur les différents campus ? En gros, est-ce que les étudiants du Poitou vont se retrouver à Poitiers ou est-ce que justement on fait une politique en leur direction pour pouvoir les répartir sur l'ensemble des campus ? La première hypothèse modifierait profondément l'identité des campus en régions.

**Stéphanie BALME**

Merci Marc. Je n'avais même pas songé à ce principe où nous obligerions éventuellement les étudiants qui viennent des campus de choisir un campus, ce qui n'est pas possible. Les étudiants, comme tu le sais, émettent deux choix de campus, motivés par leur projet pédagogique. Il se trouve que l'on remarque que très souvent les étudiants choisissent un campus pour des commodités, des raisons familiales, financières, etc. ; on commence à choisir le campus le plus proche de chez soi. Par ailleurs nos campus aussi se déclinent avec des projets pédagogiques à orientation géographique, et souvent les langues des campus sont apprises dans les lycées locaux. C'est d'autant plus un paradoxe que considérant le fait que les lycées pourraient présenter des candidats qui seraient compatibles avec le projet de nos campus ; c'est qu'il y a encore un travail à faire entre les lycées de nos politiques de campus et les campus eux-mêmes. Pour répondre à ta question, jamais nous n'obligeons un étudiant à aller sur un campus si c'est contre son souhait et on se base d'abord sur son projet pédagogique.

**Lucie KRAEPIEL**

Bonjour à tous, merci pour ces présentations et les réponses assez précises à nos questions. J'ai une question sur le recrutement des examinateurs et notamment pour l'oral, parce qu'actuellement une des failles du système est qu'il est un peu examinateur-dépendant. Je commence à dater un peu au niveau de mon oral d'entrée, mais en discutant avec mes camarades de promotion, nous n'avons pas du tout eu les mêmes oraux, pas du tout les mêmes questions, les mêmes positionnements vis-à-vis de nous de la part des examinateurs et donc j'aurais aimé des précisions sur tous les examinateurs et plus particulièrement sur ceux qui seront présents pour les oraux. Merci.

**Arthur MOINET**

Merci Mme la Présidente et merci Mme Crouzet pour la présentation de cette réforme qui met en œuvre des évolutions très positives à notre sens pour Sciences Po, notamment la poursuite de la démocratisation de notre école, la recherche de profils toujours plus diversifiés de lycéens et de lycéennes et aussi le doublement des lycées conventionnés éducation prioritaire qui sont notamment des revendications qui ont été portées par nos prédécesseurs depuis plusieurs années et qui sont aussi soutenues par plusieurs associations étudiantes de Sciences Po, et donc qu'il convient aujourd'hui à notre sens de saluer tout particulièrement. Aussi nous sommes assez confiants dans la capacité de cette nouvelle procédure à rapprocher la moyenne d'étudiants boursiers de la moyenne nationale, ou alors d'accroître la diversité géographique de Sciences Po tout comme nous pensons que cette réforme permettra aussi de limiter l'instance des préparations privées ou aussi de valoriser des filières qui connaissent des difficultés particulières. Mais néanmoins quelques points qui ont été effleurés notamment par Théo Guéret ou Lucie Kraepiel nous paraissent problématiques et devront faire l'objet de clarifications à notre sens dans les prochains mois. Tout d'abord le fait que le règlement d'admission qu'on nous propose d'adopter aujourd'hui ne précise que très peu les critères de notation qui sont attendus des correcteurs et à notre sens il aurait été intéressant d'annexer ces critères au règlement pour éviter tout arbitraire, mais en tout état de cause il semblera essentiel évidemment de former les évaluateurs pour bien leur faire intégrer ces nouvelles modalités d'admission et la nouvelle philosophie pour bien marquer le fait que nous avons changé d'époque. Enfin, les entretiens à distance sont une

interrogation assez importante dans le sens où même s'ils permettent de réduire les frais de déplacement des lycéens évidemment, ils posent la question de l'accès à un environnement propice pour passer cet oral, et peut-être le fait de profiter justement de l'augmentation du nombre de lycées conventionnés pour mettre à disposition un poste informatique dans chaque département pourrait être une possibilité intéressante pour les lycéens qui le souhaitent. Pour finir, un dernier point sur lequel nous aimerions insister, concerne les ateliers CEP notamment qui, si je comprends bien, ne seront pas réservés aux seuls lycéens boursiers, mais seront réservés à l'ensemble de la population des lycées concernés. Cette position nous laisse penser que des effets d'aubaine pourraient encore être présents et à notre sens il conviendrait plutôt de restreindre l'accès à ces ateliers aux lycéens les plus modestes pour assister à l'ensemble des ateliers sur leur année scolaire afin que ça ne pénalise pas leur candidature lors de leur inscription sur la plateforme. Pour toutes ces raisons, pour tenir compte du fait que cette réforme permet des avancées assez notables, nous souhaitons voter pour, tout en réaffirmant notre vigilance sur les points qui ont été évoqués, en espérant que le comité pédagogique où un étudiant devrait être présent permettra de relayer ces derniers dans les prochains mois pour réussir ensemble cette réforme.

### **Gabriela CROUZET**

D'abord concernant la question de Lucie Kraepiel concernant le recrutement des examinateurs, les évaluateurs du dossier de candidature pourront être des enseignants de Sciences Po, des personnels administratifs nommés par le Directeur de l'établissement, ou des enseignants du système secondaire là aussi nommés par le Directeur de l'établissement du système secondaire en France qui connaissent bien les lycées, leur situation. Donc nous allons continuer à travailler avec ce vivier qui est fidèle et qui est formé, mais nous allons l'élargir aux autres profils que j'ai évoqués, les enseignants de Sciences Po ou les personnels administratifs désignés par le Directeur. Pour ce qui est des examinateurs des oraux, nous nous concentrerons exclusivement sur des personnels de Sciences Po, des enseignants de Sciences Po, ou des personnels administratifs nommés par le Directeur. L'idée étant effectivement d'aller – et c'est pour cela que j'évoquais dans la dernière slide de mon exposé ce défi à l'automne autour de la formation des évaluateurs – au-delà de ce qui est fait aujourd'hui, de construire ensemble une culture commune à la fois d'évaluation de dossiers de candidatures –comment est-ce qu'on fait une revue holistique d'un dossier de candidature, comment est-ce qu'on apprécie des éléments qualitatifs dans la trajectoire d'un candidat, comment est-ce qu'on évalue les fameux écrits que nous introduisons dans notre procédure – et à côté de cela, comment est-ce qu'on conduit un oral qui soit harmonisé pour tous les candidats, que les questions qui sont posées ne soient pas trop hétérogènes, même s'il faut aussi laisser une certaine liberté aux commissions et qu'on ne peut pas tout rendre complètement rigide dans l'échange qui est fait le candidat. Mais harmoniser et construire une culture extrêmement solide des examinateurs des oraux, c'est le challenge qui nous attend à l'automne dans le cadre de ces formations que j'ai évoquées et que nous souhaitons très intensives parce qu'il y a beaucoup de sujets sur lesquels il faut qu'on travaille avec les futurs examinateurs de la procédure. Pour ce qui est des questions d'Arthur Moinet, notamment celle de la clarification des critères, le règlement ne va pas dans le détail sur ce point, c'est un peu la question des grilles d'évaluation que nous avons évoquées tout à l'heure, qui n'ont pas vocation à devenir publiques vis-à-vis des candidats, par contre nous avons bien à l'esprit que sur le portail, nous allons comme nous le faisons déjà aujourd'hui communiquer un maximum de conseils aux candidats et un maximum d'informations sur les critères qui seront les nôtres. Donc l'objectif est vraiment d'aller plus loin que ce qui est fait aujourd'hui, mais tout cela va s'affiner d'année en année quand on aura une plus grande expérience avec cette nouvelle procédure. Pour ce qui est des oraux à distance, vous évoquiez la possibilité de rendre disponible un ordinateur, un poste de travail dans des lycées partenaires : c'est quelque chose que nous avons déjà pratiqué cette année pour les entretiens que nous avons organisés pour les candidats CEP et c'est en effet une piste de travail tout à fait intéressante. Nous avons laissé le choix aux candidats pour leurs oraux à distance soit de passer l'oral à leur domicile, soit chez un ami, on a eu aussi des candidats qui ont été accueillis chez leurs proviseurs, à leur domicile, ou alors, nous avons proposé avec tous les lycées, et ce sont les équipes de Karine Aurélia qui ont organisé cela étroitement avec eux, des postes de travail pour pouvoir passer l'oral avec en plus un soutien technique de la part des équipes du lycée. Il y a des candidats qui ont fait appel à cette possibilité et le résultat a été tout à

fait satisfaisant, donc c'est une piste que nous avons bien à l'esprit pour la campagne 2021. Pour ce qui est des ateliers, tout d'abord sur la présence obligatoire, c'est une règle que nous devons signaler aux candidats. Ceux qui voudront entrer par le dispositif CEP, par cette voie d'accès qui leur est dédiée dans le règlement de scolarité, auront l'obligation d'avoir fait l'intégralité de leur scolarité dans un lycée CEP et d'avoir participé d'une façon active, obligatoire, aux ateliers. Maintenant, nous allons travailler avec les lycées qui nous diront quel candidat a été réellement présent même si une absence pour des raisons de santé, etc. ne nuira pas nécessairement à ma capacité à entrer dans la voie d'accès CEP ; par contre les lycées nous diront s'il y a des candidats qui n'ont pas été sérieux dans leur approche sur ces ateliers, ou qui n'ont pas été présents ou très peu, auquel cas nous nous baserons sur l'avis du lycée pour examiner ce critère de présence. Enfin, sur le dernier sujet, sur la composition des ateliers, c'est précisément l'objet – et Karine Aurélia pourra compléter – de ces futures conventions tripartites que nous allons signer avec les lycées parce que nous souhaitons travailler avec eux bien en amont de la procédure d'admission à Sciences Po et sur ce critère de la composition des ateliers sans imposer un critère de bourse, mais en collaborant étroitement avec eux pour encourager la présence de profils qui nous intéressent, qu'ils soient boursiers ou que ce soient des profils, des trajectoires défavorisés. C'est l'un des axes de travail que nous souhaitons développer avec les lycées dans le cadre des futures conventions. Mais peut-être que Karine peut compléter sur ce point ou Ariane.

### **Karine AURELIA**

Nous souhaitons accueillir des élèves qu'ils soient boursiers ou non et nous allons inciter les lycées à accueillir des élèves qui ont des profils sociaux scolaires qui sont dans notre cible. C'est un travail que nous allons mener avec eux au cours des mois à venir.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie toutes beaucoup pour vos réponses extrêmement claires et précises et je vais donc inviter les membres du Conseil à voter selon les modalités que nous avons déjà expérimentées. Mme Gasmi après avoir annoncé les procurations interrogera individuellement chaque membre du Conseil pour lui demander s'il vote pour, contre ou s'il s'abstient. Pour information, le CVEF qui s'est tenu hier a voté à 14 voix pour et 1 voix contre le nouveau règlement des admissions.

### **Ismahane GASMI**

Je vais annoncer les procurations :

- Mme Bisagni-Faure à Mme Lepetit
- Mme Lemardeley et M. Robinet à Mme Lazarus
- M. Ruggiu et M. Huchet à M. Balme
- M. Bical et M. Souabi à M. Moinet

*Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable au règlement des admissions à la majorité des votants (26 voix pour, 2 contre, 3 abstentions).*

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie, le règlement des admissions est donc adopté. Nous ne pouvons pas applaudir, mais le cœur y est en ce qui me concerne et merci pour tout ce travail que vous avez présenté aujourd'hui et qui vous attend aussi pour mettre en œuvre cette réforme dans les mois à venir, ce qui risque de nécessiter encore pas mal d'ajustements. Nous allons donc passer au deuxième point à l'ordre du jour. Je vais donner la parole à Mme Dubois-Monkachi pour nous présenter la proposition d'aménagement de scolarité que vous avez reçue pour faire face aux transformations que nous allons mettre en œuvre à la rentrée.

## **II. ADOPTION DE L'ACTE PORTANT ADAPTATION TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

### **Bénédicte DURAND**

Mme la Présidente, si vous me permettez de faire un tout petit mot d'introduction à cette présentation par la Directrice de la scolarité, j'aimerais vous dire quelques mots sur la validation de ce futur semestre. Il vous a été présenté un règlement de la scolarité légèrement adapté pour répondre à l'enjeu de ce nouveau semestre, qui lui par sa forme, par son évolution possible, sera lourd à porter par l'ensemble des communautés de Sciences Po, nous le savons déjà. C'est dans cet état d'esprit que nous travaillons depuis maintenant deux mois. Face aux incertitudes de la crise sanitaire et face à la certitude qu'un certain nombre de nos étudiants ne seront pas en situation de nous rejoindre dès le mois de septembre, nous avons opéré trois choix stratégiques que je souhaite rappeler devant ce Conseil : le premier est de décaler légèrement la rentrée universitaire précisément pour permettre aux familles et aux étudiants de s'organiser en fonction de l'évolution de la situation de mobilité nationale et internationale ; le deuxième arbitrage que nous avons porté est celui de permettre à tous les étudiants, quelle que soit leur situation de mobilité, de suivre le semestre, de se voir proposer un semestre de scolarité jusqu'à son terme dans des conditions distancielles ; et le troisième choix opéré par notre institution à la différence d'ailleurs d'un certain nombre d'universités internationales, a été celui de pour autant garder nos campus ouverts, et d'accueillir dès que possible et autant que possible notre communauté universitaire dans son entièreté. Finalement en opérant ces trois choix, nous répondons à une double promesse : qu'aucun étudiant de Sciences Po ne puisse se voir privé d'une scolarité du fait de raisons indépendantes de sa volonté ; d'accueillir toutes les étudiantes et tous les étudiants de Sciences Po encore une fois dès que possible, autant que possible, dans les conditions sanitaires, qui nous seront prescrites. Comme vous nous avez les uns et les autres beaucoup accompagnés dans la préparation de ce semestre, vous savez que nous avons un objectif qui ne nous quitte pas : celui de pouvoir nous retrouver le plus vite possible sur site, dans nos murs et cela dans l'ensemble de nos campus, et nous avons fait pour cela le choix d'un semestre qui sera adaptable, réversible comme vous l'avez peut-être lu ici ou là, pour à la fois répondre aux ambitions de qualité du semestre, qui pour nous sont évidemment essentielles, et aux conditions de sécurité sanitaire des étudiants, des enseignants et de l'ensemble des personnels de Sciences Po ; ce sont pour nous les deux piliers de construction de ce semestre, qui évoluera sans doute dans les mois qui viennent et je l'espère profondément au bénéfice de notre présence retrouvée. Voilà ce que je voulais vous dire en amont de cette présentation, et je profite de l'occasion pour vous remercier de votre confiance à l'égard de la réforme des admissions que vous venez d'adopter. Merci à tous.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Bonjour à toutes et à tous et merci Mme la Présidente de me donner la parole sur ce texte modifiant le règlement de scolarité, important pour nous accompagner dans ce semestre particulier, qui comme l'a rappelé Bénédicte Durand a fait l'objet de fortes adaptations et cherchent à maintenir la continuité pédagogique de la meilleure façon possible. 7 articles ont été modifiés – vous avez reçu une version hier qui a été corrigée sur le plan rédactionnel, mais ne modifie pas du tout le fond de ce texte – qui concernent 3 axes importants de la philosophie de notre scolarité, je vais vous les présenter de cette manière. Le premier axe concerne la présence physique de nos étudiants sur les lieux : comme il a été rappelé, nous ne savons pas à ce jour, même si nous sommes en train de préparer un sondage qui sera diffusé probablement à la fin de cette semaine, combien d'étudiants seront présents physiquement et cette géométrie variable nous oblige à modifier la question de l'assiduité, pas tant dans son principe fondamental qui va rester, en revanche le corollaire qui est lié au contrôle des assiduités et donc à l'impossibilité pour certains étudiants d'être présents même à distance en direct, de manière synchrone, nous oblige à neutraliser pour ce semestre l'article 5 qui concerne la défaillance, et le corollaire du contrôle de l'assiduité. Cet élément est important parce qu'il permet une plus grande liberté d'accessibilité aux cours des étudiants, mais il ne doit pas mettre de côté l'importance de l'assiduité bien entendu pour sa valeur en lien avec l'apprentissage, mais aussi avec l'accompagnement des étudiants puisque nous avons vu le semestre précédent (à partir de la deuxième partie du semestre

de printemps), comment les enseignants ont été à la recherche de ce contrôle positif de l'assiduité pour éviter que des étudiants ne soient en position de décrochage. Donc ce principe est maintenu ; nous n'avons pas d'outils pour permettre aux enseignants de vérifier l'assiduité, donc nous comptons beaucoup bien sûr sur la responsabilisation des étudiants, et nous mettrons en place une communication pour donner quelques astuces aux enseignants, notamment tout simplement en regardant le nombre de personnes connectées sur Zoom le cas échéant, mais aussi avec des outils pour favoriser l'interactivité, et puis surtout nous compterons beaucoup sur les camarades de classe pour identifier les étudiants qui auraient des difficultés de connexion le cas échéant pour permettre encore une fois un accompagnement au plus proche de la situation des étudiants. Toujours sur la question de la présence à géométrie variable, l'article 10 vient simplement préciser que l'enseignement de l'anglais peut aussi avoir lieu en distanciel, ce qui n'était pas prévu dans sa rédaction précédente. Le deuxième axe qui a été modifié concerne la question de la mobilité internationale. Comme vous le savez, elle est au cœur de notre projet pédagogique, et c'est un principe fondamental qui est maintenu et réaffirmé, mais qui naturellement a été modifié par le contexte international, et nous avons dans cette nouvelle rédaction une retranscription de la politique qui a été mise en place pour permettre à nos étudiants de troisième année de ne pas interrompre leur scolarité. Concernant la mobilité sortante, l'idée est donc de trouver des adaptations en cas d'impossibilité de sortir de France et de rejoindre l'établissement partenaire dans lequel les étudiants ont été affectés normalement, la campagne d'affectation ayant eu lieu tout à fait normalement. Cependant mais certains étudiants ne pourront se rendre pour des raisons que vous comprenez aisément dans le pays de l'université partenaire, d'autres pourront suivre les enseignements à distance, ce qui modifie l'économie classique de la 3A. Cela concerne l'article 21, qui concerne à la 3<sup>ème</sup> année bis, si j'ose dire, c'est-à-dire le semestre que nous appelons de renforcement, qui permet aux étudiants qui n'ont pas validé leur Collège universitaire de rester dans une année supplémentaire avec la possibilité bien entendu pour le semestre de printemps de poursuivre à l'international dans des conditions qui sont modifiées par cet article 21 ; cela concerne également et surtout l'article 22 sur la 3<sup>ème</sup> année, ainsi que l'article 29 concernant les étudiants en échange à Sciences Po, il s'agit là de la de mobilité entrante ; il a été réaffirmé dans cet article 29 le sujet de la réciprocité puisque vous savez que la politique de mobilité internationale à Sciences Po est fondée sur la réciprocité d'accueil avec les universités partenaires. La Directrice des affaires internationales est présente, elle pourra nous donner plus d'éléments. On sait qu'à ce jour environ 44 % des étudiants de 3<sup>ème</sup> année ne pourront pas faire cette mobilité sortante et seront donc accompagnés dans des formats pédagogiques spécifiques qui seront façonnés pour eux. L'article 24 se propose de modifier le calendrier du stage du Parcours civique, qui a lieu normalement à la fin de la première année, celui-ci qui pourra se tenir entre la deuxième et la troisième année. Concernant le master, on dit que plus de 80 % des étudiants effectuent leur semestre hors les murs sous forme de stage, et les conditions du semestre précédent et probablement du semestre suivant nous interrogent sur la capacité de tous nos étudiants à trouver un stage. C'est pour cette raison que l'article 39 a été modifié dans le sens de l'ajout d'un format de capstone auquel nous sommes en train de réfléchir avec les écoles, pour permettre de garder l'accès à des compétences professionnelles pour les étudiants qui vont entrer sur le marché du travail, un semestre ou un an plus tard, mais dans un cadre qui sera assoupli, puisqu'il n'est pas lié à un partenaire extérieur. Donc concernant cet article 39, il s'agit simplement d'ajouter les mots capstone et national, puisque là aussi nous ne sommes pas sûrs que nos étudiants puissent avoir des opportunités aussi importantes à l'international. Sur le sujet des stages, je voudrais juste ajouter une information qui vous a déjà été diffusée, mais qui me semble importante : Sciences Po a réussi le semestre dernier à adapter ce sujet en proposant à la fois une réduction du nombre de semaines de stage obligatoire (de 14 à 8) et surtout pour les étudiants qui avaient déjà effectué un stage hors les murs de voir ce stage reconnu au titre du semestre hors les murs qui est donc une obligation de scolarité ; et je voudrais vous dire aussi qu'au niveau national, une mesure a été prise par le Ministère pour permettre à tous les étudiants qui n'ont pas pu valider leurs stages obligatoires de scolarité de garder le statut d'étudiant jusqu'à la fin de l'année civile et ainsi de bénéficier le cas échéant des bourses du CROUS. Voilà pour cette présentation, bien sûr je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et j'aimerais juste rajouter que ces modifications si vous les votez seront présentées aux étudiants lors des inscriptions administratives qui se déroulent en ligne et qui permettent d'avoir accès à plusieurs documents dont celui-ci, qui est important pour le déroulement de la scolarité. Je vous remercie.

### **Côme AGOSTINI**

Merci Mme la Présidente, merci Mme la Directrice de la scolarité pour cette présentation. Je crois que cette adaptation du règlement est dans la continuité de l'adaptation que vous aviez dû faire compte

tenu de la crise que nous vivons dans l'urgence, que nous avons évidemment soutenue parce qu'il en va de la réussite des étudiantes et des étudiants et du maintien autant que faire se peut de l'égalité des chances entre eux. Évidemment, les situations ne sont pas optimales, on le sait, être obligé de suivre des cours à distance dans un autre pays en décalage horaire ne sera pas pareil, mais je crois qu'en la matière on est en train de donner le cadre le plus satisfaisant pour que cela pénalise le moins les étudiants et je voudrais notamment me réjouir de la neutralisation de l'assiduité et de cette confiance finalement dans laquelle vous vous engagez, cette démarche de responsabilisation des étudiantes et des étudiants qui a toujours été notre credo. Alors évidemment il n'y a aucune remise en question de l'assiduité, c'est important qu'elle reste dans notre règlement, nous ne l'avons jamais remise en cause parce que c'est le fondement du système de Sciences Po, mais son adaptation est toute légitime, d'abord d'habitude, et on sait qu'il peut y avoir des éléments d'adaptation qui sont contrôlés lors des jurys de fin d'année, mais a fortiori pour le semestre qui s'annonce qui est tout à fait particulier. Les exercices à réaliser en cours, je pense par exemple aux exposés mais pas seulement dans le cas des étudiants qui sont en décalage par exemple, qui ne peuvent pas assister aux cours sur le temps normal, comment va se dérouler la réalisation de ces exercices-là, qui normalement se font en cours, en classe entière ? Voilà, c'était notre question, est-ce qu'ils vont être rattrapés avec le professeur après ? Je vous laisse le soin peut-être si vous avez quelques éléments de nous les apporter. Et puis un mot ensuite du sondage que vous nous annoncez, je crois que c'est tout à fait la bonne démarche à suivre, c'est ce que nous avons dit aussi dès les groupes de travail, d'essayer de sonder un petit peu la population, ce que nous avons réalisé aussi : alors, de ce qu'on a pu faire, évidemment avec un angle mort sur les internationaux, aussi sur ceux qui vont nous rejoindre qui ne suivent pas forcément notre page Facebook, on est quand même sur  $\frac{3}{4}$  en présentiel,  $\frac{1}{4}$  malgré tout en distanciel, à voir comment cela pourrait évoluer avec les étudiants internationaux. En tout cas je crois que c'est très important d'avoir une grande enquête, ça va nous permettre, comme on l'évoquait lors des groupes de travail, d'adapter le semestre prochain pour qu'un maximum de cours en présentiel pour ceux qui le souhaitent puissent avoir lieu, et que pour tous les cours une qualité équivalente puisse être offerte aux étudiants qui seront obligés ou désireront pour différentes raisons suivre leurs cours en distanciel. Tout cela pour vous dire que je crois que les bases sont bien jetées, et en l'état cette adaptation nous semble souhaitable et que nous voterons pour.

### **Matthieu FERRY**

Merci pour ces éclaircissements sur le règlement. Je n'ai aucun problème à voter pour, je vais juste rebondir par rapport à ce que vous disiez, si j'ai bien compris, 44 % des étudiants en 3<sup>ème</sup> année ne pourront pas rejoindre leurs universités d'accueil en septembre, je m'interrogeais un petit peu sur ce que ça représentait : est-ce que ce sont les universités d'accueil qui ont refusé d'accueillir ces étudiants internationaux, ou est-ce que c'est Sciences Po qui, étant donné les conditions sanitaires dans les pays d'accueil, estime que la situation ne permet pas d'envoyer des étudiants ? Je pense notamment à certains pays qui voient leurs conditions sanitaires extrêmement dégradées et dont on n'entrevoit aucune amélioration dans les mois à venir, y compris là où Sciences Po a des universités partenaires. Deuxième point : quelle va être l'ouverture des cours de Sciences Po pour ces étudiants qui ne vont pas partir ? Est-ce que ces étudiants vont toujours être assignés aux mêmes campus dans lesquels ils se trouvent, est-ce qu'ils vont pouvoir venir physiquement, est-ce qu'ils vont devoir suivre à distance ces cours des campus, et est-ce qu'éventuellement ils peuvent suivre des cours d'autres campus ou pas ? Voilà, merci.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Côme, concernant votre question sur les exercices réalisés en cours, c'est une question qui s'adresse aux enseignants et chaque enseignant va adapter sa pédagogie en fonction précisément de la composition de son cours qui n'est pas encore connue, et que nous espérons pouvoir affiner avant la rentrée, jusqu'à même essayer de travailler sur l'homogénéité, parce que c'est quelque chose que nous devons voir après les inscriptions pédagogiques et après ce fameux sondage qui va effectivement nous donner une coloration qui ne sera peut-être pas suffisamment pas précise. Le sondage aura lieu probablement entre jeudi et vendredi, avec trois questions uniquement qui nous permettront d'identifier les étudiants qui sont sûrs de venir, ceux qui sont sûrs de ne pas venir, et ceux qui viendront peut-être, avec notamment pour ceux qui ne comptent pas venir, une demande de précisions pour pouvoir nous adapter aussi à leurs besoins si nécessaire. Tant que nous n'aurons pas les résultats ce sondage, ce sera difficile de travailler sur ce sujet. Nous avons envie d'aller un peu plus loin dans la haute couture qu'on est en train de mettre en place pour le semestre d'automne en évitant qu'il y ait

justement trop de cours qui soient à la fois en version synchronique et en version asynchrone ; c'est un sujet que nous allons aussi essayer de travailler avant la rentrée qui a été reportée de deux semaines, ce qui nous laissera peut-être un petit peu plus d'opportunités. Comment les enseignants vont s'organiser, c'est à eux qu'il revient de répondre. En revanche, vous savez que nous avons un Institut des compétences et de l'innovation, qui a produit de nombreux guides notamment sur la manière de favoriser l'interactivité, mais aussi sur différents exercices qui peuvent être adaptés en fonction du format du cours. Pour la question de la 3<sup>ème</sup> année, je passerai la parole à Vanessa Scherrer, la Directrice des Affaires internationales, qui a fait une présentation d'ailleurs lors du dernier CI sur la politique particulière de cette année et le contexte, et peut-être aussi ensuite à Mme la Doyenne du Collège universitaire pour qu'elle nous parle du parcours réservé à ces étudiants de 3<sup>ème</sup> année et surtout le lien entre les campus pour la rentrée prochaine.

### **Vanessa SCHERRER**

Merci M. Ferry de votre question, j'ai effectivement plaisir à compléter ce que je vous ai dit récemment avec des chiffres un peu plus précis. En effet aujourd'hui, sous réserve de mouvements pouvant encore intervenir, 56 % de nos étudiants qui seront en 3<sup>ème</sup> année l'année prochaine peuvent être placés auprès d'une université partenaire dès le semestre prochain, et 44 % d'entre eux suivront leur semestre 5, donc le 1<sup>er</sup> semestre de leur 3<sup>ème</sup> année auprès du Collège universitaire. Donc ce sont 756 étudiants de Sciences Po qui sont en échange international dès le semestre prochain, et 598 qui seront auprès du Collège universitaire. En fonction de quoi cela a été fait ? Jamais en fonction d'un refus ou d'une imposition de Sciences Po. Les étudiants qui ne peuvent pas être auprès d'une université partenaire, ce sont des étudiants pour qui l'université partenaire a décidé de geler ses mobilités entrantes et sortantes, des universités qui n'étaient pas en mesure d'accueillir des étudiants ou qui, à ce jour, bien qu'elles soient extrêmement minoritaires, ne nous ont pas encore donné la confirmation que ce serait possible. Du coup, nous informons encore nos étudiants de certaines bonnes nouvelles, nous essayons d'aller aussi loin que possible dans un délai raisonnable avant les inscriptions pédagogiques, et donc c'est toujours du fait de la situation et de la prise de position du partenaire. Parmi les 598 étudiants qui seront à Sciences Po, 160 sont ainsi des étudiants de Sciences Po qui avaient une place pour étudier en université partenaire que ce soit en distanciel ou en présentiel, mais qui ont décidé pour cette année extrêmement exceptionnelle de passer leur 1<sup>er</sup> semestre auprès de Sciences Po en S5 et nous leur avons permis, aussi à titre exceptionnel – ce n'est en principe pas un choix de l'étudiant puisque c'est une obligation de scolarité – cette liberté en tenant compte des circonstances particulières. Concernant le refus ou l'interdiction de Sciences Po de partir auprès d'universités partenaires, il y a deux configurations : les étudiants seront soit en présentiel, ils sont notamment très nombreux au sein de l'Union européenne, mais pas seulement, et certains d'entre eux suivront leur semestre en distanciel, c'est une nouvelle modalité qui s'est développée à l'international pour combler les difficultés de l'année en cours. Dans ces cas-là, même pour les semestres en présentiel, Sciences Po à ce jour n'a pas interdit aux étudiants de réaliser leur semestre en présentiel sous réserve des conditions sanitaires et des possibilités de déplacement. Ceci étant, je profite que vous posiez la question pour vous le dire, nous avons fortement incité et encouragé tous nos étudiants pour qui un échange en présentiel était possible pour leur dire de ne pas opter pour cette option si cet échange se faisait dans une région du monde dans laquelle il n'était pas résident, c'est-à-dire qu'il y avait une trop forte incertitude qui pesait sur la réussite de leur semestre. Donc si vous avez l'amabilité et la gentillesse de relayer aussi ce conseil tout à fait raisonnable auprès des étudiants que vous représentez, nous vous en serons extrêmement reconnaissants et en tout cas nous continuons à accompagner nos étudiants au plus près. Sur la question qui concernait les contenus et la très haute tenue du semestre 5 qui était en préparation par le Collège universitaire, je laisse la parole à la Doyenne pour répondre.

### **Stéphanie BALME**

Merci Vanessa. Merci pour votre question. J'ai eu un problème de connexion tout à l'heure et j'aurais bien aimé faire un petit mot de soutien au vote de notre réforme des admissions, donc avec un tout petit peu de retard, j'aimerais vous dire à quel point moi aussi avec Jeanne Lazarus je suis extrêmement heureuse du vote de cette réforme. Pour la question des 3A, je complète ce que vient de dire Vanessa Scherrer, en indiquant que les étudiants ont eu un choix dans le choix, c'est-à-dire que face à l'immense frustration qui a été pour ceux qui étaient en troisième année de ne pas pouvoir partir physiquement pour la plupart, nous leur avons proposé en concertation avec la DAI de pouvoir faire un choix, c'est-à-dire s'ils avaient une continuité pédagogique avec leur université partenaire en 3<sup>ème</sup> année, ils pouvaient suivre ce choix, ou bien ils pouvaient également décider de suivre un semestre 5 que le

Collège universitaire allait travailler et leur proposer. Ensuite une communication a été faite auprès des étudiants il y a de cela presque un mois, trois semaines et demie, et nous avons prévu une communication auprès des étudiants de 3<sup>ème</sup> année le 2 juillet. Nous avons maintenu l'ensemble de ce que nous avons proposé en y ajoutant des projets spécifiques pour nos étudiants. L'idée était que nos étudiants, qui sont excellents en général, pouvaient selon nous suivre des cours de la formation commune, c'est-à-dire des cours qui sont de niveau master. Ensuite ils vont pouvoir suivre des cours de Licence 3 qui n'existent pas traditionnellement à Sciences Po puisque nous n'avons jamais les licences 3 sur place, et donc nous avons bâti de toute pièce vraiment avec la faculté permanente 6 cours magistraux fondamentaux qui n'existaient pas dans nos maquettes et que nous lançons à destination des étudiants de 3<sup>ème</sup> année ; des étudiants qui auront donc des cours magistraux ainsi que des séminaires, qui seront mutualisés sur l'ensemble du Collège universitaire, ce qui donne beaucoup de liberté aux étudiants parce que vous avez des étudiants qui peuvent être des internationaux qui ne peuvent pas rejoindre la France, et donc suivre leur S5 avec nous, mais qui ne seront pas présents ; vous avez des étudiants qui habitent Paris alors qu'ils sont issus du campus de Menton et qu'ils ont laissé leur logement à Menton et ne peuvent s'y rendre ; vous avez des Mentonnais issus du Collège universitaire de Paris. Donc nous avons des étudiants qui sont dispersés dans le monde entier, mais aussi dans la France entière et qui pour très peu d'entre eux se trouvent physiquement dans les campus qui étaient les leurs à l'origine. Un travail très proche a été effectué par les directeurs de campus auprès des étudiants sous la forme de plusieurs réunions qui ont eu lieu pour leur expliquer ce qu'allait être le semestre 5 à Sciences Po, pour mieux connaître aussi où se positionnaient ces étudiants, et enfin pour finaliser un projet qui sera donc communiqué aux élèves le 2 juillet. Je voudrais rajouter que nous avons travaillé sur 3 sujets très importants pour nos étudiants : le premier point est lié au fait que beaucoup d'étudiants souhaitent encore réaliser des stages dits optionnels dans le cadre de leurs études, c'est-à-dire que parallèlement au semestre 5 à Sciences Po, ils souhaitent effectuer un stage, qu'ils trouvent eux-mêmes. Nous avons travaillé avec Sciences Po Carrières pour rendre cela possible, dans la limite d'un nombre d'heures spécifique, qui correspond à 21 heures, limite légale au-delà de laquelle ces étudiants se mettraient en situation d'alternance, c'est-à-dire en mélangeant étude et stage, ce qui n'est pas possible dans le contexte de Sciences Po. Mais nous avons rendu cette option possible, à savoir un stage optionnel parallèlement à un suivi d'étude. Ce stage optionnel n'est évidemment pas crédité, et il est limité à 21 heures, ce qui permet une convention de stage avec Sciences Po Carrières. Le deuxième projet que nous avons mis en place est l'avancement du parcours civique optionnel, c'est-à-dire qui donne la possibilité aux étudiants de suivre un parcours civique au semestre 5, de le créditer de 3 ECTS et par ailleurs de réaliser le grand écrit à la fin du semestre 5, en lieu et place du semestre 6, qui est d'habitude la date limite de son écriture. Et enfin, je termine par ce projet parce qu'il nous tient beaucoup à cœur et que nous travaillons beaucoup au Collège universitaire avec l'aide de la Direction de la formation : il s'agit du lancement au Collège universitaire d'un nouveau type de stage que nous avons appelé stage d'initiation à la recherche, qui permettra aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année qui ont manifesté leur intérêt auprès de leur directeur de campus, de réaliser un stage d'initiation à la recherche dans l'un des centres de recherche de Sciences Po, ou bien dans l'un des centres de recherche de nos politiques de site. À l'heure d'aujourd'hui, nous avons une liste d'étudiants qui se sont déclarés intéressés ; ces stages d'initiation à la recherche sont parfaitement encadrés, avec un nombre d'heures maximal par semaine, et ce stage est l'équivalent de deux séminaires soit 10 ECTS, ce qui est assez considérable, pour permettre de valider le semestre 5. Il s'agissait d'un projet que nous avions l'intention de lancer en 2021, que nous avons avancé dans le contexte du Covid, considérant qu'il correspondait tout à fait aux besoins des étudiants de 3<sup>ème</sup> année qui ne pourraient pas partir à l'international. L'ensemble de ces points sera communiqué aux étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année le 2 juillet, avec tout le cadre pédagogique qui est le leur et enfin, j'aimerais vous donner la dernière information concernant nos jeunes admis qui vont intégrer Sciences Po en septembre : se tient samedi après-midi un événement assez important, lui aussi quasi historique pour le Collège, puisqu'il s'agit de la première fête des amis du Collège universitaire dans le cadre d'une intervention qui s'appelle « Working Class of 2023 » pour les étudiants diplômés en 2023 qui nous arrivent et c'est à ce moment-là que nous allons communiquer aux élèves ce que seront les pré-rentrées et comment va se dérouler le 1<sup>er</sup> semestre, donc le semestre 1 des étudiants de 1<sup>ère</sup> année du Collège universitaire.

### **Catherine BLANC**

Une question concernant les obligations de scolarité dans le cadre de ce règlement de scolarité et notamment du grand oral, qui de ce que j'en entends ne sera plus un grand oral, mais un grand écrit ; je voulais savoir comment c'est modifié dans le règlement de scolarité ou est-ce qu'on compte le

modifier et le pérenniser comme grand écrit, parce que comme vous le savez, il y a deux sessions, une en décembre et une en mai, et l'idée est de ne pas avoir de rupture d'égalité notamment dans le traitement de cet examen, de cette population de scolarité. Merci.

### **Lucie KRAEPIEL**

Pour continuer sur ce que disait Mme Balme juste avant, j'ai un petit doute sur les modifications et les assouplissements apportés au Parcours civique, notamment pour le projet libre. Je trouve que la réécriture pour les circonstances n'était pas très claire, parce que j'ai l'impression que ça va être très compliqué pour ceux qui étaient en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, les critères sont toujours assez stricts, et nous avons notamment eu des retours concernant des difficultés pour trouver des stages, même courts. Peut-être que j'ai mal compris, mais si vous pouviez repréciser juste par rapport à ces retours affirmant qu'il est complexe de réaliser le Parcours civique actuellement.

### **Stéphanie BALME**

Non en fait je parlais du Parcours civique libre optionnel, c'est-à-dire en 3<sup>ème</sup> année. Normalement les étudiants qui partent à l'international ne font pas de Parcours civique, nous leur donnons la possibilité d'en faire un en S5, lorsqu'ils sont attachés à Sciences Po en S5.

### **Lucie KRAEPIEL**

Ce n'est pas ça, c'est plutôt pour le Parcours civique obligatoire.

### **Stéphanie BALME**

Alors en fait concernant le Parcours civique obligatoire, nous avons depuis le début de la pandémie autorisé les étudiants à le réaliser en télétravail ou en téléparcours civique, ce qui aide considérablement les structures dans lesquelles les étudiants travaillent et ce qui permet aux étudiants de trouver des parcours civiques assez facilement donc l'assouplissement des règles du Parcours civique a été réel et je ne vois pas de difficultés particulières, nous avons su faire face très bien aux difficultés en allégeant en termes de nombre d'heures, en permettant ce téléparcours, ce d'autant que beaucoup de structures désormais, pour autant que les distanciations physiques et le port du masque sont maintenues, acceptent nos étudiants dans le cadre du Parcours civique. Nous n'avons pas d'alerte particulière et si nous devons faire face à une deuxième vague, nous avons mis en place des modalités qui permettent de réaliser un Parcours civique en ligne.

### **Lucie KRAEPIEL**

Et j'ai une petite question sur les engagements associatifs au sein de Sciences Po. Pour les étudiants en 1<sup>ère</sup> année, c'était sans doute difficile de s'engager depuis mars, du coup les critères seront assouplis ? Parce que ça ne figure pas en modification dans ce qui nous a été transmis.

### **Jeanne LAZARUS**

Je propose qu'on reprenne les questions dans l'ordre et que Mme Dubois-Monkachi réponde aux questions de Mme Blanc. Mme Balme, si elle a des précisions à apporter, reprendra ensuite la parole.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Alors je vais rajouter, suite à l'intervention de Mme Balme, un sujet sur les inscriptions pédagogiques pour rappeler qu'elles auront bien lieu du 6 au 17 juillet y compris pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année, c'est important. Concernant le grand oral, effectivement il a été transformé dans l'urgence au semestre précédent. L'idée n'est pas de pérenniser ce format écrit, mais de voir comment nous pouvons le repositionner dans un format oral via Zoom, puisque nous avons l'expérience et nous savons l'importance d'avoir cet échange à l'oral, même si je dois vous dire que nous avons hier diplômé 2540 étudiants de Master et que nous avons très peu de cas de jury en lien avec le sujet du grand oral modifié, conformément d'ailleurs à ce qui se passe d'habitude, et les résultats sont encore meilleurs, donc nous pouvons peut-être considérer que le format écrit a été plus propice à une performance meilleure. L'idée est de faire un grand oral à distance ; nous espérons pouvoir le réaliser au plus tôt, et surtout peut-être essayer d'avoir un peu moins de candidats qui aient des difficultés à la session de décembre, sachant que – c'est un élément important que je ne vous ai pas signalé tout à l'heure – dans notre sondage qui concerne tous les étudiants de Sciences Po, nous allons aussi demander dans quel fuseau horaire les étudiants passeront leur semestre d'automne ; cela nous permettra aussi de mieux adapter notre calendrier pour le grand oral et d'essayer de faire des programmations adaptées aux fuseaux horaires,

certainement pas tous, mais en tout cas d'optimiser ces informations. Concernant votre remarque, Mme Kraepiel, sur l'acte modifiant le règlement de scolarité, il n'a pas vocation à être aussi précis que les questions que vous posez ; celles-ci sont plutôt de pratiques administratives sur la scolarité qui sont pilotées par les sites pédagogiques, éventuellement par le jury au sein de la Direction de la formation, donc toutes les adaptations ne peuvent pas être écrites dans un règlement qui doit rester très général. Je pense que c'est pour cette raison que vous ne trouvez pas d'information ; nous avons mis en exergue le changement de calendrier, je pense que c'est important de l'avoir en tête, mais les modalités et toute la bienveillance qui accompagne la mise en place des éléments de scolarité ne peuvent pas être inscrits dans ce document.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. M. Thubert voulait répondre sur les questions associatives.

**Sébastien THUBERT**

Merci Mme la Présidente. Ce sera très rapide pour indiquer à Mme Kraepiel que ces sujets ont été évoqués hier en Conseil de la vie étudiante et de la formation et que nous mettons justement en place un dispositif à la rentrée qui va permettre de maintenir l'effervescence de notre vie associative et l'importance qu'elle a dans la construction des liens sociaux et d'engagement de nos étudiants ; et tout à la fois nous travaillons avec le Collège universitaire à renforcer le maillage partenarial que nous avons identifié, comme l'a souligné la Doyenne, sur des partenaires qui sont capables aussi de nous accompagner et d'accompagner nos étudiants sur des engagements qui peuvent être commencés à distance, poursuivis en présentiel et donc nous avons une offre qui sera assez sérieuse à la rentrée et soyez sûre que les étudiants de 1<sup>ère</sup> année pourront vivre pleinement de belles expériences d'engagement.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. S'il n'y a plus de questions, nous allons donc procéder au vote.

*Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour l'année universitaire 2020-2021 à la majorité des votants (24 voix pour, 7 abstentions).*

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. L'adaptation temporaire du règlement de scolarité est donc adoptée à la majorité. Nous passons au point suivant et je laisse la parole à M. le Directeur pour vous présenter cette commission.

### **III. DÉSIGNATION DU MEMBRE DU CONSEIL DE L'INSTITUT SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE**

**Frédéric MION**

Merci Mme la Présidente. Cette commission est prévue par nos statuts, elle avait été constituée voilà 3 ans par la désignation, comme le prévoient les statuts, d'un membre par le Conseil d'administration, il s'agit de Mme Laurence Bertrand-Dorléac ; d'un membre pour le Conseil de l'Institut, il s'agissait de M. Grégoire Etrillard ; et d'une personnalité indépendante, qui est en l'occurrence M. Yann Aguila, Conseiller d'Etat, avocat au barreau de Paris, qui enseigne le droit public européen dans notre maison. Le mandat de M. Etrillard est arrivé à son terme en même temps que son mandat de membre du Conseil de l'Institut, et avec un retard certain dont j'assume toute la responsabilité, il est proposé à votre Conseil de désigner un nouveau représentant pour cette Commission de déontologie, qui est amenée à se prononcer sur toutes les questions déontologiques qui intéressent les personnels de Sciences Po. Voilà Mme la Présidente mes quelques mots de présentation. J'ajoute un petit mot pour dire que, comme le faisait observer M. Cordonnier hier dans un message dans lequel il faisait part de sa candidature pour cette commission, les statuts prévoient également l'adoption d'une charte de déontologie dont l'élaboration a été entamée dès 2017. Cette élaboration a été retardée par divers facteurs, notamment par des changements de personnes dans un certain nombre de grandes fonctions

de notre maison, Direction scientifique et Secrétariat général, et donc là encore un retard important a été pris pour l'élaboration de cette charte. Le travail a été repris avec ardeur par les équipes concernées à Sciences Po et la charte devrait être pouvoir être soumise au Conseil de l'Institut et au Conseil de l'administration de la FNSP au tout début de l'automne.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Nous avons reçu trois candidatures. Chacun des candidats a envoyé aux membres du Conseil une profession de foi. Y a-t-il d'autres candidats qui souhaitent aujourd'hui se manifester ? Étant donné que l'heure est très avancée, à moins que les candidats souhaitent à nouveau prendre la parole, peut-être que nous pouvons nous baser uniquement sur les professions de foi.

La procédure de vote est un peu différente de celle que nous avons utilisée pour les deux votes précédents puisque nous allons voter à bulletin secret. Mme Gasmî, pouvez-vous nous réexpliquer la procédure ?

### **Ismahane GASMI**

Vous venez de recevoir vos identifiants par mail accompagner d'un lien pour vous connecter à la plateforme de vote. Les détenteurs de procuration ont reçu également les identifiants de la personne qu'ils représentent. Vous pouvez donc vous connecter en ligne pour procéder au vote.

*Le vote se décompose comme suit : 31 votants, 3 votes blancs, 10 votes pour M. Cordonnier, 10 votes pour M. HEILBRONN, 8 votes pour M. Moinet.*

*Un second tour est organisé.*

### **Ismahane GASMI**

Nous avons 19 voix pour M. Cordonnier, et 12 voix pour M. Heilbronn.

*Le Conseil de l'Institut désigne par vote à bulletin secret M. Cordonnier comme membre siégeant au sein de la Commission de déontologie.*

### **Jeanne LAZARUS**

Parfait, toutes nos félicitations à M. Cordonnier, merci pour cette organisation du vote. M. Duhamel souhaitait prendre la parole.

### **Olivier DUHAMEL**

Je voudrais brièvement attirer l'attention du Conseil, compte tenu de la sérénité de nos débats et de nos votes aujourd'hui sur un point de son règlement qui prévoit que l'on puisse avoir recours au vote à bulletin secret à la demande d'un membre du Conseil. Je voulais juste vous rappeler à tous que dans toutes les institutions démocratiques, les votes à bulletin secret ne sont que ceux relatifs aux personnes, mais que quand on vote sur les orientations, les modifications de règlement, des textes sur le fond de l'activité de l'institution quelle qu'elle soit, il n'y a pas de vote à bulletin secret. Ce serait inimaginable à l'Assemblée nationale qu'un vote sur un texte de loi se fasse à bulletin secret, et je pense que l'on devrait réfléchir à mettre en accord notre règlement avec ce qui se fait dans toutes les institutions démocratiques. Je voulais vous inviter à cette réflexion puisque justement elle est totalement dénuée d'enjeu lié à telle ou telle question particulière de nos travaux actuels.

### **Jeanne LAZARUS**

Mais nous avons déjà eu, je crois, cette discussion et ce débat sur le vote à bulletin secret sur les grandes décisions. Aujourd'hui nous avons été dans le sens que vous indiquez d'ailleurs. M. Cordonnier souhaitait s'exprimer.

### **Simon CORDONNIER**

Je vous remercie, je ne vais pas prendre trop de votre temps, simplement vous remercier pour ce vote et prendre également ma part de responsabilité dans cette vacance concernant cette Commission qui a duré un peu longtemps, je pense que ni moi ni aucun d'entre nous n'avons soulevé ce point avant les toutes dernières semaines donc je pense que nous pouvons partager communément la responsabilité qu'ont accepté d'assumer le Président de la Fondation et le Directeur de l'Institut. Je serai très heureux de m'engager auprès de cette commission avec vraiment l'objectif qu'a rappelé M. Mion d'aboutir à

cette charte dont je pense que nous avons besoin en tant qu'institution et qui pourra ainsi être opérationnelle pour le prochain mandat du Conseil de l'Institut qui devra désigner un nouveau membre puisque le mandat n'est en aucun cas renouvelable, donc il s'agira dès l'élection d'un nouveau Conseil de l'Institut de désigner à nouveau un membre pour que cette commission puisse exister dans sa pérennité.

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie et j'espère que nous nous rappellerons d'élire un membre pour la Commission de déontologie dès la première séance du nouveau Conseil.

#### **IV. POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DOCTORANTS ET LES DOCTORANTES**

**Jeanne LAZARUS**

Nous allons passer au point suivant qui concerne les doctorants. Nous accueillons le Doyen de l'École doctorale, Pierre François, qui est venu discuter de cette question. Je vous laisse la parole tout de suite pour nous dire notamment quels sont les éléments concernant les effets de la crise du Coronavirus sur les parcours doctoraux des doctorants en 3<sup>ème</sup> année et les autres.

**Pierre FRANÇOIS**

Merci beaucoup, Jeanne. Alors je vous remercie de m'accueillir pour un point qui est, je le dis tout de suite, un point d'étape dans une discussion de longue haleine entre notamment la Direction de la formation, la Direction de l'École doctorale, et les doctorants. C'est un point d'étape qui comme son nom l'indique n'a pas vocation à être conclusif et qui vise essentiellement à faire un point d'information et par ailleurs à donner une occasion de dialogue, qui se déroule aussi ailleurs, dans d'autres arènes et de manière très régulière. On va évoquer deux questions rapidement avec Pauline : des questions qui se posaient « pré-Covid », en quelque sorte, et ce sera Pauline qui s'en chargera, je vais lui donner la parole tout de suite, et j'essaierai de faire un point synthétique sur la situation post-Covid, et sur l'incidence particulière qu'a eu le confinement sur le travail de nos doctorants et la manière dont nous essayons d'en tenir compte et dont nous instruisons le dossier. Pauline, je te donne tout de suite la parole pour la partie pré-pandémique du dossier.

**Pauline BENSOUSSAN**

Très bien. Bonjour à tous, je vais pour ma part également être très brève parce que je sais que le temps est compté, pour vous dire que nous avons entamé il y a maintenant un peu plus d'un an des discussions avec les élus doctorants, à leur demande, sur la question qui pour l'établissement est assez stratégique de l'enseignement en campus en régions. Vous savez que le Collège universitaire est déployé sur 7 campus dont 6 en régions et que les effectifs de nos étudiants du 1<sup>er</sup> cycle en régions est en croissance ces dernières années. Il nous a semblé important de partager avec notamment les doctorants de Sciences Po qui enseignent beaucoup sur ces campus en régions des discussions, avec un objectif partagé qui était l'amélioration des conditions d'enseignement pour ces doctorants et plusieurs pistes ont été à l'étude cette année, dont une qui était sans doute la plus représentative pour les étudiants doctorants, était de valoriser les heures d'enseignement qui étaient dispensées en campus en régions. Donc nous avons repris sur cette année un petit diagnostic de qui étaient finalement ces personnes qui enseignaient sur les campus dans le corps des doctorants de Sciences Po, par discipline, par campus, par langue d'enseignement, et nous avons repris cette semaine un groupe de travail qui vise à affiner une proposition qui a vocation à entrer en vigueur pour le printemps 2021. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce premier point d'étape.

**Pierre FRANÇOIS**

Merci beaucoup Pauline. Pour ce qui est des dossiers liés plus spécifiquement à la crise sanitaire. Assez vite dans la discussion se sont fait jour deux problèmes que nous avons essayé d'instruire dans des arènes un peu différentes. Nous ne sommes pas arrivés à une conclusion, mais nous commençons à y voir clair notamment pour le premier. Le premier problème a été travaillé au niveau national, on l'a suivi de très près ; il vise à tenir compte de l'incidence du confinement sur le déroulement de la recherche des doctorants. Le fait qu'il y ait eu un confinement a rendu évidemment le travail de terrain beaucoup plus difficile, voire impossible, le fait de travailler pour une bibliothèque a été aussi rendu

beaucoup plus compliqué voire impossible, etc. Ce problème-là a été abondamment instruit au niveau national et il est traité notamment dans le cadre d'une circulaire. Je résume très rapidement les termes de cette circulaire pour dire que l'idée est de tenir compte de l'ensemble des difficultés qu'ont pu rencontrer les doctorants pendant le confinement, en concentrant l'attention sur les doctorants qui sont en trois premières années de thèse, et en renvoyant aux établissements la responsabilité d'établir la liste des doctorants qui ont été effectivement affectés par le confinement ; tous ne l'ont pas été, c'est rappelé, c'est une question de bon sens aussi, mais beaucoup l'ont été, et donc pour préciser cette liste, il est prévu que les directeurs de thèse, d'unité et les directeurs d'études doctorales des différentes disciplines établissent une liste qui sera ensuite transmise aux financeurs, notamment le MESRI, mais pas seulement. L'identification de la population doit être effectuée avant le 31 décembre 2020. Le deuxième problème est de nature assez différente ; il a été travaillé à l'intérieur de Sciences Po et par une minorité d'autres établissements : il vise à amortir le choc d'un atterrissage sur un marché du travail qui est très déprimé. Les doctorants ont des financements pendant trois ans et au bout de trois ans, ils trouvent des financements supplémentaires sous forme soit de postes d'ATER, soit de postes d'assistants d'enseignement, soit d'assistants de recherche, etc. et on sait que ce marché du travail va être beaucoup plus difficile cette année que les précédentes. Nous essayons d'amortir le choc de cet atterrissage pour les doctorants qui jusque-là bénéficiaient d'un financement. Donc, comme je l'ai dit, le problème n'est plus de tenir compte de l'influence du Covid sur le déroulement des recherches, mais d'essayer d'amortir cet atterrissage, et nous avons engagé depuis maintenant plusieurs semaines un travail de repérage des étudiants qui seraient concernés, donc des étudiants qui jusque-là avaient un financement et qui n'en auront plus à partir du mois de septembre. Nous sommes en train de rassembler les informations et l'objectif est de pouvoir faire face aux situations difficiles qui pourraient se présenter dès cet automne. Voilà ce que je souhaitais vous dire et je laisse Mme la Présidente organiser la discussion, je reste avec vous et suis évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.

### **Matthieu FERRY**

Très rapidement sur le premier point, dans ce premier groupe de travail, qui est en fait un second groupe de travail puisqu'une réunion a déjà eu lieu il y a plusieurs mois, ce que nous y portons, pour la liste syndicale des doctorants, est une même valorisation lorsque nous allons enseigner dans les campus en régions que la valorisation qui est accordée aux membres de la faculté permanente. Mais c'est, je crois, un travail qui est encore en cours et il va y avoir un deuxième groupe de travail dans les jours à venir avant les vacances d'été, me semble-t-il, donc je n'en dis pas plus. Sur ce que disait Pierre François, merci pour cette intervention, je voulais juste rappeler, l'accès aux documents d'archives, l'accès aux documents en bibliothèques, donc tous ces éléments de collecte de données qui ont été perturbés, tout en sachant que le télétravail n'a pas pu se mettre en place de manière optimale pour l'ensemble des doctorants et des doctorantes. Dans ce contexte, je voudrais partager deux inquiétudes et faire trois remarques. La première inquiétude porte sur le calendrier, et il y a, je crois, une urgence à mettre un dispositif d'accompagnement en place dès septembre, pour des doctorants et doctorantes qui se retrouvent sans financement à partir de la rentrée, et de ce point de vue-là c'est une inquiétude puisque nous sommes presque en juillet et donc il y a une incertitude qui pèse à l'heure actuelle sur cette population-là (la cohorte des étudiants en 3<sup>ème</sup> année qui n'aura plus de financement à partir du 31 août 2020). Et cela d'autant plus que d'autres universités semblent un petit peu en avance par rapport à Sciences Po, elles semblent avoir déjà recensé officiellement les doctorants et doctorantes qui nécessiteront un financement à partir de la rentrée ; le dispositif semble se mettre en place progressivement de manière un peu plus aboutie ailleurs, d'après les discussions qui remontent. Et le MESRI a donc diffusé cette circulaire qui parle également d'une date butoir du 10 juillet pour faire remonter la liste des contrats prolongés, me semble-t-il, de ce que je lisais ce matin, voilà je voulais savoir où on en était de ce recensement exactement. Et deuxième inquiétude, il s'agit de savoir qui va mettre la main à la poche, à quelle hauteur le MESRI va participer dans le financement de cette prolongation, à quelle hauteur la FNSP va également participer et à quelle hauteur est-ce que les labos, les centres de recherche de Sciences Po vont participer ou non ? Au vu des discussions, on a demandé aux centres de recherche de participer à cette mesure d'aide exceptionnelle aux doctorants et que certains laboratoires ont accepté, d'autres ont refusé et donc comment ça va se passer dans les mois à venir, est-ce que certains laboratoires vont jouer cavalier seul, si tous les laboratoires ne veulent pas jouer ensemble ? Et donc je termine par mes trois remarques : d'abord, je voudrais rappeler qu'il s'agit de mesures exceptionnelles qui vont financièrement être très substantielles, je pense, qui représentent une masse monétaire importante, mais cependant il faut aussi la nuancer puisqu'elle ne va pas non plus concerner tous les doctorants qui sont actuellement en 3<sup>ème</sup> année et ne plus avoir de contrats

doctoraux : une partie d'entre eux ont déjà trouvé d'autres financements alternatifs, notamment des contrats d'ATER au sein de Sciences Po ou dans d'autres universités, et donc je crois qu'il faut garder en tête qu'il faut nuancer le volume de personnes concernées. Deuxième remarque : dans la perspective de la mise en place d'un accompagnement des doctorants à plus long terme, je crois qu'il ne faut surtout pas oublier les actuels étudiants en 1<sup>ère</sup> année de thèse et c'était un peu le sens de votre intervention, à quel type de mesures on pense pour ces doctorants à moyen terme, on ne parle plus de septembre 2020, mais de septembre 2021 voire septembre 2022 ? ; et enfin je crois que vous rappeliez à raison la question de l'amortissement de l'insertion sur le marché du travail dans un contexte très fortement déprimé et me semble-t-il il ne faut pas non plus oublier les 4<sup>ème</sup> année voire plus, donc ceux qui vont bientôt soutenir, ou devaient soutenir en période de confinement, mais dont la date de soutenance a été parfois décalée, qui n'ont parfois déjà plus de financement par un contrat doctoral, qui ont parfois un contrat ATER à Sciences Po ou non, et ces doctorants-là sont également très concernés par la forte déprime du marché universitaire qui est attendue, sachant que le marché universitaire français à l'heure actuelle connaît déjà une situation extrêmement tendue, et que dans un contexte international, la crise sanitaire impacte très fortement les possibilités d'insertion sur le marché du travail. C'était le sens de mes remarques, et j'aimerais rappeler en conclusion que ce qui est demandé de la part des doctorants, ce qu'ils essayent de porter depuis plusieurs semaines, est qu'il y a un besoin de soutien financier dans le sens où il n'y a bien sûr pas d'argent magique pour pouvoir financer ces mesures exceptionnelles, mais il n'y a pas non plus de recherche magique qui puisse se faire. Merci beaucoup.

### **Pierre FRANÇOIS**

Merci beaucoup pour ces remarques qui s'inscrivent là encore dans le dialogue qu'on a d'une manière suivie et soutenue depuis plusieurs semaines. Je vais réagir de manière un peu désordonnée d'abord pour rappeler qu'il y a là encore deux dossiers assez différents. Il y a le dossier traité par le Ministère, dans un certain nombre d'universités, dont la nôtre, qui est la question de la prise en compte de l'incidence du Covid sur le déroulement de la recherche et de ce point de vue-là, la date limite n'est pas celle du 10 juillet, qui avait été discutée dans un premier temps, il y a quelques semaines ; très vite, les universités ont indiqué que cette date était déraisonnable pour faire un état des lieux et qu'il fallait pouvoir la repousser. La date qui avait été retenue dans un second temps était fin septembre et puis en fin de compte, celle qui est présente dans la circulaire est le 31 décembre. Il est vrai qu'il y a des universités qui ont commencé à mettre en place un dispositif de recension des besoins ; il nous a semblé qu'il était compliqué de mettre en place cette démarche dès lors que les termes de la circulaire n'étaient pas connus. Donc tout en suivant tous les dispositifs, y compris de sondages en ligne qui étaient développés dans telle ou telle université de très près, nous avons attendu d'avoir les termes précis de cette recension des situations pour pouvoir lancer les opérations. Le risque sinon était de faire le travail deux ou trois fois. Maintenant nous avons les termes de la circulaire, qui ne sont pas complètement arrêtés et n'éclaircissent pas absolument toutes les zones d'ombre, mais qui permettent malgré tout d'avoir une vision plus nette qui va nous permettre de nous y mettre. Et il y a un deuxième sujet, qui est le problème de l'atterrissage sur le marché du travail. Et là, nous avons commencé à travailler, alors que beaucoup d'universités ne le font pas, et nous avons d'ores et déjà pas mal avancé. Ce n'est pas encore complètement clair parce que comme toujours le diable se situe dans les détails et il y a des situations dans certains laboratoires sur un ou deux doctorants qui restent encore un peu incertaines parce que nous sommes encore en attente de réponses, mais on y voit de manière beaucoup plus précise. Sur la question de l'origine des fonds, les sommes en jeu sont telles qu'effectivement l'ensemble des acteurs est susceptible d'être sollicités. Le MESRI a signalé qu'il était prêt à financer les prolongations de contrats doctoraux qui lui remonteraient ; il a invité dans des termes qui ne sont pas encore complètement clairs des associations et des fondations qui sont proches de lui à faire de même ; il incite d'autres financeurs à faire de même. Il est clair que dans les mois qui viennent, il va y avoir une recherche générale de financements et de mobilisations pour pouvoir faire face à cette situation. Donc il est beaucoup trop tôt – pour répondre de manière synthétique à votre question, qui va mettre la main à la poche ? Un peu tout le monde, parce que la situation réclame des fonds d'une telle ampleur qu'on ne pourra s'en sortir qu'en mutualisant ces fonds et en faisant feu de tout bois. Et c'est ce que nous sommes en train d'essayer de recenser et de mobiliser, mais simplement comme les sources de financement sont très éparses, ça prend énormément de temps. Voilà ce que je pouvais répondre de manière synthétique, j'ai compris qu'on n'était pas non plus en avance, donc je fais court.

### **Matthieu FERRY**

Juste pour réagir très rapidement à votre réponse, Pierre François, juste pour être clair, j'entends bien qu'il est trop tôt, que c'est compliqué de mettre en place ces mesures-là, mais je voudrais juste m'assurer que ceux qui auront besoin de financements en septembre seront bien pris en compte et qu'il y aura des mesures de financement qui seront mises en place pour ces personnes-là.

### **Pierre FRANÇOIS**

C'est ce à quoi nous travaillons d'arrache-pied depuis maintenant un mois, un mois et demi. Comme j'ai commencé mon intervention en vous disant que la réunion n'était pas conclusive, mais que c'était un point d'étape, je vous dis que nous sommes en train d'instruire le dossier et comme je vous l'ai dit lors de mon intervention, l'objectif est de faire en sorte que la situation soit clarifiée pour pouvoir prendre en compte la situation des gens dont on sait qu'elle sera problématique à l'automne. Et c'est l'un des problèmes que nous avons avec le dispositif ministériel, qui remet ça un peu aux calendes. Nous avons compté cela très tôt dans notre discussion, et nous nous sommes dit qu'il fallait essayer d'instruire le dossier qui permette de faire face aux situations les plus urgentes. Là encore, je vous le dis, le dossier est toujours en cours d'instruction, il est compliqué, couteux, et suppose la coordination entre des acteurs assez différents. Il avance chaque semaine, chaque jour, nous sommes pleinement mobilisés sur la question.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup de ce point d'information sur ce dossier important.

Nous passons donc au point sur le calendrier électoral, M. Thubert, si vous pouvez nous en dire quelques mots.

## **V. INFORMATION SUR LE PROJET DE CALENDRIER ÉLECTORAL DES INSTANCES DE L'IEP**

### **Sébastien THUBERT**

Merci Mme la Présidente. Le calendrier vous a été communiqué en amont de ce Conseil et sera à la décision du Directeur cet été. L'enjeu est de pouvoir renouveler assez rapidement au début de l'année prochaine les conseils et je vous remercie déjà d'avoir prolongé pour beaucoup d'entre vous vos mandats et d'avoir permis la continuité de notre institution. Nous vous proposons qu'un affichage des listes électorales puisse intervenir assez rapidement dans ce début d'année, c'est-à-dire à la fin septembre, ce qui permettrait aux candidats d'établir leurs candidatures jusqu'au 10 octobre. En sachant qu'il se peut que certains, notamment dans le Collège A et B, c'est-à-dire les professeurs et maîtres de conférence, puissent être amenés à une période autour de début octobre à changer de catégorie. Le Code de l'éducation permet de modifier les listes électorales jusqu'à la veille du scrutin. C'est ce que peut nous pourrons faire, par contre l'enjeu pour ces personnes-là est de pouvoir avoir fait des demandes de modification avant la date limite de dépôt des candidatures. Nous travaillons pour voir comment nous pouvons éventuellement décaler un tout petit peu cette date limite de dépôt en sachant qu'on ne peut pas trop la décaler parce qu'on doit présenter les candidatures pour avis au comité électoral, donc on doit laisser un temps éventuel de modification des listes s'il y avait des problèmes d'ordonnancement ou des difficultés, et ce délai est de deux jours francs. Il faut que nous puissions ensuite communiquer la liste des candidats aux communautés votantes et laisser le temps de campagne nécessaire. Et donc si nous voulons faire un 1<sup>er</sup> tour avant la semaine de congés des étudiants fin octobre, on doit rester dans ce calendrier. Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu dans la semaine du 20 octobre, un certain nombre de collèges seront amenés à faire un deuxième tour, notamment les collèges A, B et E, s'il n'y avait pas de candidats élus dès le 1<sup>er</sup> tour, ce qui aura pour conséquence un début de campagne pendant la semaine de vacances des étudiants. Cela ne semble pas lever de difficultés parce qu'on sera sur une campagne devenue très numérique depuis un certain nombre d'années et qu'on aura un temps de présence et de reprise sur la semaine du 2 novembre, où tout le monde sera présent. Donc nous pourrons mener ce scrutin du 3 au 5 novembre et si tout se passe bien réunir les conseils à partir de la mi-novembre.

### **Simon CORDONNIER**

Désolé, je sais que nous sommes pressés, merci pour cette présentation, je voulais juste soulever le point de la semaine de campagne du deuxième tour qui se déroule de fait pendant les vacances de Sciences Po, n'y aurait-il pas une alternative envisageable, même si le vote n'a lieu qu'au retour des vacances, puisqu'il n'est pas forcément idéal d'avoir cette campagne pendant une période durant laquelle pas mal de personnels sont absents.

### **Sébastien THUBERT**

Nous sommes sur la poursuite des candidatures du 1<sup>er</sup> tour et donc sur une campagne amorcée bien amont, avec une communication déjà faite ; la difficulté est le 11 novembre, qui pose un problème de jalon ; nous devons avoir une durée suffisante pour un scrutin qui se déroule sur 3 jours. Nous pourrions réduire cette durée, mais c'est compliqué parce qu'il faut laisser le temps à chacun de procéder à ce vote et nous avons vu qu'il était pertinent en termes de participation d'avoir ce temps de trois jours. Décaler nécessiterait de sauter le 11 novembre ; la difficulté serait alors de ne pas pouvoir réunir les conseils avant la mi-décembre. Et on voit toutes les difficultés dans le fonctionnement de notre institution de décaler autant ce processus. Surtout, on a l'expérience des deux élections depuis 2016 sous cette forme-ci, où on a vu que l'usage numérique a facilité aussi ces temps de campagne, d'interaction et d'envoi de messages et que ça se joue aussi par ce biais, les collèges concernés par un deuxième tour étant plutôt allés sur ces temps-là.

## **VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Jeanne LAZARUS**

S'il n'y a pas de questions diverses, je vais vous remercier pour votre patience et remercier M. Heilbronn de nous avoir proposé de commencer à 8h30 puisque nous avons aujourd'hui un conseil particulièrement long, notamment du fait de la réforme des admissions qui méritait bien que l'on prenne le temps de la présenter en détail. M. le Directeur souhaitait conclure ce dernier conseil de l'année.

### **Frédéric MION**

Aussi brièvement que vous venez de le faire Mme la Présidente, pour vous remercier d'abord pour la qualité des échanges que vous nous avez permis d'avoir ce matin en laissant à chacun et à chacune le temps et le soin de s'exprimer sur les sujets très importants que nous devons examiner, en remerciant les membres de ce conseil non seulement pour cette séance, mais pour leur engagement tout au long de l'année, en leur disant que la tradition avait commencé de s'établir d'une réunion amicale à la fin de l'année universitaire nous permettant de nous retrouver autour d'un verre de jus d'orange dans le jardin ; que cette année la situation épidémique que nous connaissons n'a pas permis cela, mais que j'espère que nous pourrions très vite reprendre les habitudes de sociabilité qui sont aussi l'une des choses qui rendent la vie agréable à Sciences Po. À toutes et à tous un grand merci pour le travail accompli cette année, je crois que ce que nous avons vécu ce matin est le témoignage de ce que collectivement nous parvenons à faire avancer notre maison sur des points et dans des domaines qui sont absolument décisifs pour son avenir. Merci donc à toutes et à tous et j'y ajoute un ultime remerciement pour notre Directrice de la formation initiale, ses équipes à la Direction de la scolarité, à la Direction des admissions, qui ont nourri notre ordre du jour mois après mois, et dont je pense que nous pouvons tous saluer l'excellence de l'engagement et du travail. Voilà Mme la Présidente en un mot ce que je désirais ajouter à ce long conseil.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup, merci à toutes et à tous, je vous souhaite de bonnes vacances, et nous nous retrouverons à la rentrée puisque notre conseil continuera à siéger jusqu'aux élections.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 h 33.*